

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

En date du 08 mars 2023, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès-et-Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le mardi 14 mars 2023 à 18h30.

### Ordre du Jour

- Désignation du secrétaire de séance

### **Dossier présenté par M. GUENDEZ, Maire**

1. Convention de mécénat avec la société BERNARD PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'un aménagement paysager sur le parc du Moulin du Guâ

### **Dossiers présentés par Mme CERQUEIRA, Adjointe au Maire**

2. Tarifs des séjours été - Accueil de loisirs
3. Tarifs établissement d'accueil de la petite enfance : modification des planchers et plafonds de ressources
4. Participation au financement du BAFA pour les ambarésiens

### **Dossiers présentés par M. CASOURANG, Adjoint au Maire**

5. Avenant à la convention encadrant le dispositif de mise à l'abri des victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur le territoire de la Presqu'île d'Ambès avec l'APAFED
6. Convention de partenariat avec le SIVOC

### **Dossier présenté par Mme Myriam BRET, Adjointe au Maire**

7. Piscine municipale Alain Bernard : Création d'un tarif de location du petit bain

### **Dossiers présentés par Mme LAFAYE, Adjointe au Maire**

8. Reprise anticipée des résultats 2022 - Budget Principal et Budget des Affaires Culturelles
9. Contributions directes - Vote des taux 2023
10. Budget Primitif 2023 - Budget principal
11. Subvention aux associations - Exercice 2023
12. Budget Primitif 2023 - Budget des Activités Culturelles
13. Autorisation de Programme n°7 - Réhabilitation de l'Église et des vieilles halles - opération 201801- modification
14. Autorisation de Programme n°8 - Construction d'une salle de Gymnastique - opération 202001 - Modification
15. Information sur les marchés et les avenants

### **Dossiers présentés par M. LAGOFUN, Adjoint au Maire**

16. Dénomination de 3 voies privées en impasse dans le cadre du PC21X108 délivré pour l'opération portée par Clairsienne et LP Promotion
17. Convention de plantation et d'entretien sur la résidence Marguerite Duras avec Gironde Habitat dans le cadre du projet de végétalisation de la cour d'école François Auboin

**Dossiers présentés par M. DE OLIVEIRA, Conseiller municipal délégué**

18. Convention avec la ville de Bassens relative à la mutualisation d'un poste de manager commerce
19. Convention avec le PLIE des Hauts de Garonne - Participation financière 2023
20. Participation de la ville à la Mission Locale

**Dossier présenté par M. RODRIGUEZ, Adjoint au Maire**

21. Convention de partenariat avec la ville d'Arcos de Valdevez

**PRESENTS :** M. GUENDEZ, Maire, M. CASOURANG, Mme BRET, M. LAGOFUN, Mme GOURVIAT, M. DELAUNAY, Mme CERQUEIRA, M. RODRIGUEZ, Mme LAFAYE, Adjoint au Maire, Mme SABOURDY, Mme BOULESTEIX, Mme MOULON, M. HOFFMANN, M. BARRIERE, Mme RICHARD, M. DE OLIVEIRA, M. MERCIER, Mme GUERICOLAS, M. AMIEL, Mme FLEURY, M. MAVEYRAUD, Mme VILLEGENTE, M. LACOSTE, M. POULAIN, Mme AUBOIN, M. MARTINEZ, M. PORET, M. LOURTEAU, conseillers municipaux

**ABSENTS :** Mme BARBEAU, Mme DA, Mme PINEAUD, M. GIROU, Mme POUJOL

**POUVOIRS :**

Mme PINEAUD donne pouvoir à Mme GUERICOLAS  
Mme BARBEAU donne pouvoir à M. GUENDEZ  
M. GIROU donne pouvoir à M. HOFFMANN  
Mme DA donne pouvoir à Mme BOULESTEIX

28 présents  
5 absents  
4 pouvoirs  
Soit : 32 votants

Monsieur le Maire : Je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Annabelle GOURVIAT en qualité de secrétaire de séance. Madame Annabelle GOURVIAT est nommée à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs

Monsieur le Maire propose le report du vote des procès verbaux des conseils municipaux des 19 décembre 2022 et 23 janvier 2023. Ces deux documents ont été transmis aux élus le dimanche 12 mars 2023. Ce délai restreint n'a pas permis aux élus du conseil municipal d'en prendre connaissance dans un délai raisonnable.

- 1- **Convention de mécénat avec la société BERNARD PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'un aménagement paysager sur le Parc du Moulin du Guâ - Autorisation de signature**

**N°7/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur le Maire

VU la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et fondations ;

VU le projet de convention de mécénat établie avec la société BERNARD PAYSAGE ENVIRONNEMENT relative à la réalisation d'un aménagement paysager sur le parc du Moulin du Guâ ;

Dans le cadre du dispositif de mécénat, mis en place dans le programme « Plantons 1 Million d'arbres » porté par Bordeaux Métropole, l'entreprise Bernard Paysage souhaite apporter sa contribution par la réalisation d'une prestation d'aménagement paysager sur le site du Parc du Moulin du Gua sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave.

L'opération proposée répond au plan d'actions mis en place par la commune d'Ambarès-et-Lagrave concernant la préservation et le renforcement de la présence de l'arbre en ville, des continuités paysagères et écologiques, la résorption des îlots de chaleur urbains ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain. Pour rappel, le parc du Moulin du Gua se situe au sud du lotissement « Le Moulin du Gua » en lisière du cours d'eau de l'Estey du Gua. La zone d'intervention se situe sur la partie Est du parc, formant une continuité de son entrée principale jusqu'au cours d'eau du Gua.

Des plantations de différentes strates végétales (arbres, arbustes, fleur et herbacé), composées d'une diversité d'essences, viendront valoriser les qualités paysagères et écologiques du site. L'intervention comprend la création de divers ouvrages paysagers sur différentes zones du site. L'entrée du parc, donnant sur le lotissement du Moulin du Gua, sera revalorisée par la création de jachères fleuries qui viendront marquer l'entrée du site.

Des haies bocagères, composées de jeunes plants d'arbres, seront implantées en lisière de la parcelle afin d'accompagner les déambulations des usagers vers le centre du parc et de favoriser une interface avec les espaces privés via la création d'un filtre végétal. Une micro-forêt, inspirée de la méthode Miyawaki, sera créée sur la lisière Est du site à proximité de l'Estey du Gua.

Cet aménagement, composé d'environ 840 plants, viendra enrichir le paysage du parc tout en servant d'espace refuge pour diverses espèces d'animaux et insectes.

Enfin, les deux jeunes arbres de hautes tiges seront implantés en remplacement du grand frêne malade, actuellement situé dans le prolongement de l'entrée principale du parc.

Ce partenariat entre l'entreprise Bernard Paysage Environnement et la commune d'Ambarès-et-Lagrave fait l'objet d'une convention de mécénat pour une durée courant jusqu'au 30 juin 2024. Durant cette période, l'entreprise s'engage à assurer un temps d'animation pédagogique autour du projet, ainsi que la bonne conduite des travaux, l'entretien et le suivi des plantations. En contrepartie, le mécène bénéficiera des avantages communicationnels et du réseau des mécènes constitué par le programme « Plantons 1 Million d'arbres ».

Les travaux et leurs financements sont entièrement pris en charge par l'entreprise et sont estimés à environ 24 713,16 €.

Le démarrage du chantier est programmé à compter de la 3<sup>ème</sup> semaine de mars. De leur côté, la commune d'Ambarès-et-Lagrave et Bordeaux Métropole s'engagent à mettre en avant l'entreprise mécène sur leurs supports de communication (réseaux sociaux, flyer etc.) autour du projet et autorisent l'entreprise à mettre en avant son projet dans sa communication externe et interne. Au terme des 13 mois, l'ouvrage revient à la responsabilité de la ville, qui assurera son entretien et se réservera le droit de reproduire, modifier ou retoucher la création.

**Monsieur MAVEYRAUD** : Un adage indique qu'il est plus facile de commencer un projet mais plus difficile de l'achever. Ce week-end, j'avais l'âme baladeuse et je me suis donc rendu sur votre opération « 1 Million d'arbres » à côté du LIDL et c'est plutôt l'opération « 1 Million d'arbres crevés ». Il est affligeant de constater un tel gaspillage financier et écologique. Puis, ma balade m'a amené sur le projet Marsillon avec son jardin Miyawaki, au final, un gros tas d'herbe sans aucun intérêt pour qui que ce soit. Vous avez largement communiqué sur ces deux endroits dans le cadre de la végétalisation de la commune et au final, le résultat est pitoyable. On peut comprendre le combat de certains ambarésiens quand on parle de couper des arbres versus ces fameux projets de végétalisation.

Alors bien sûr, je vais voter pour ce projet de mécénat mais au final, on peut se poser des questions quant à la qualité et à la pérennité des projets de végétalisation engagés par la ville.

**Monsieur le Maire :** Pour être tout à fait clair, l'opération 1 Million d'arbres, qui a été portée par LIDL, est une opération privée qui a été menée et financée par l'établissement. Sur un retour d'expérience, il y aura effectivement des pistes d'amélioration significatives sur ces plantations. Un point sera réalisé entre LIDL et Bordeaux Métropole.

Il faut cependant éviter de confondre les actions qui sont portées par la ville et celles portées par le secteur économique. Je salue tout de même leur investissement. Ils sont sur une approche plus vertueuse des questions environnementales et qui aborde la volonté d'avoir un développement plus vertueux en termes d'économie d'énergie. En effet, un ré-aménagement du parking LIDL est prévu avec une couverture en panneaux photovoltaïques, une reprise de la gestion de leurs eaux pluviales.

Nous pouvons toujours nous focaliser sur ce qui ne fonctionne pas mais je veux saluer la démarche d'un acteur du secteur économique d'être dans le même sillage que les actions portées par Bordeaux Métropole et la ville.

S'agissant de l'opération Marsillon, il s'agit d'une action privée portée par Clairsienne. Il ne s'agit pas d'une micro-forêt mais de micros plantations qui doivent être alimentées en permanence. Les plantations ne seront réalisées qu'à la livraison de l'opération. C'est un projet qui va continuer. Il s'agit de micros plants. Nous savons que lors de la plantation de ces micros plants, une partie ne verra pas le jour. Mais sur la méthode Miyawaki, effectivement une bonne partie de ces micros plants vont pouvoir prendre corps et feront l'objet de re-plantations dans les espaces privés ou les espaces publics.

S'agissant de cette opération, nous pouvons également saluer le secteur économique puisque cette société est une société locale et volontariste pour participer à l'embellissement de la ville à travers la matérialisation d'un espace hautement qualitatif. Espace méconnu et qui mérite effectivement d'avoir un traitement paysager de qualité et une mise en valeur à la hauteur de ses qualités environnementales. Je pense que cela fera l'unanimité de m'autoriser à contractualiser ces opérations.

Je voudrais avoir une attention particulière pour le secteur économique et les particuliers qui s'intègrent dans ces démarches en les soutenant plutôt qu'en critiquant les deux ou trois plantations qui n'auraient pas pris à la hauteur des attentes que nous aurions pu avoir.

Je vois d'un bon signe l'encouragement que vous avez sur cette opération puisque vous avez déjà évoqué que vous voteriez pour cette action.

Je vais rappeler pour la tenue du conseil que je propose à chaque fois de recenser les questions, que le rapporteur puisse répondre, et in fine, quand je ne suis pas le rapporteur, que je puisse clôturer les débats. Vu que cela n'avait pas été rappelé en début de séance, je vais laisser à Monsieur Poret l'occasion de poser sa question. Nous rentrerons après dans le cadre du règlement que nous avons adopté ici dans cette instance afin que les débats se tiennent dans de bonnes conditions.

**Monsieur PORET :** Merci Monsieur le Maire. Bonjour tout le monde. Je reprends vos dires. Je tiens tout de suite à préciser que Monsieur Maveyraud a levé la main, Madame Auboin et moi-même avons levé la main tous les trois en même temps. Je reviens donc effectivement sur ce projet, sur lequel nous aussi nous voterons pour. Nous avons regardé la pièce en annexe, nous avons comptabilisé les forêts Miyawaki qui sont prévues et visiblement, il n'y aurait pas une zone Miyawaki mais trois. On a comptabilisé le nombre d'arbres plantés sur ces trois aires Miyawaki et on atteindrait 879 plants. Il faut savoir que sur une forêt Miyawaki, nous sommes sur 60 à 80% de perte dans les 10 ans. Il est dommage d'avoir autant de plants et de les sacrifier à cause d'un mode de plantation qui n'a pas forcément fait ses preuves avec nos essences locales. Nous pouvons cependant nous féliciter contrairement au projet LIDL, sur lequel je ne reviendrai pas, parce qu'effectivement c'est une catastrophe et vous l'avez fait remarquer vous-même, il s'agit d'une opération privée. Au vu de la convention, le mécène s'engage pendant 13 mois à entretenir ces parcelles. Quel sera le coût pour la commune après ces 13 mois ?

**Monsieur le Maire :** Nous avons une révision annuelle du niveau de service avec Bordeaux Métropole. C'est un engagement qui a été porté par Bordeaux Métropole. C'est une négociation qui est engagée avec eux sur le niveau d'engagement financier pour assurer l'entretien. Je tiens à préciser que nous

sommes sur une gestion raisonnée et différenciée du site en fonction des zones plantées. Le coût en fonctionnement à la charge de la ville, je vous rassure, ne sera pas important. Nous ne pouvons cependant pas dire qu'il y a nécessité d'embellir et de créer des espaces de végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur et avoir peur des coûts de fonctionnement liés à ces opérations. Ces coûts seront tout à fait mesurés et absorbables pour la ville.

**Monsieur le Maire :** Madame Auboin je vous laisse poser votre question.

**Madame AUBOIN :** Non.

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'approuver la convention de mécénat établie avec la société BERNARD PAYSAGE ENVIRONNEMENT relative à la réalisation d'un aménagement paysager sur le parc du Moulin du Guâ et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTE à la majorité (1 vote contre : Mme AUBOIN)

## **2- Tarifs des séjours été - Accueil de loisirs**

### **N°8/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Vanessa CERQUEIRA, Adjointe au Maire ;

L'association « les Francas » propose durant la période d'été, des séjours de vacances de 2,3,4 ou 5 jours sur la base départementale d'Hostens (le lieu est à confirmer en raison des incendies de l'année précédente) . Ils sont en attente de l'avis du département. Dans le cas d'un avis défavorable, d'autres lieux seront proposés (Bombannes, Soulac..). Les enfants sont hébergés sous tentes et participent à la vie quotidienne du séjour. Des activités sportives, culturelles ou de loisirs sont également proposées en fonction de la thématique du séjour, de l'âge des enfants.

Les objectifs principaux de ces séjours sont :

- L'acquisition de l'autonomie
- La découverte de l'environnement et de nouvelles pratiques
- L'apprentissage de la vie en collectivité.
- Les ados participent à la préparation et à la gestion de leurs séjours.

VU l'avis de la commission parcours éducatif du 22 février 2023 ;

**Monsieur le Maire :** Je remercie les Francas et le service éducation de la mise en place de ces séjours qui drainent un nombre important d'inscriptions à des tarifs hautement accessibles. Si vous n'êtes pas intervenus sur la politique tarifaire, c'est que les tarifs correspondent à la fois à la qualité d'animation proposée mais également à une accessibilité financière. Je voulais à nouveau remercier les différentes parties prenantes à ce projet.

APRES AVOIR DELIBERE

FIXE les tarifs suivants pour les séjours de vacances proposés par les FRANCAS dans le cadre du SSIEG :

Quotient			Tarifs journée 2023	Tarifs 2 jours	Tarifs 3 jours	Tarifs 4 jours	Tarifs 5 jours
1	0	232	8.03	16.06	24.09	32.11	40.14
2	233	400	12.06	24.12	36.17	48.23	60.29
3	401	550	15.07	30.15	45.22	60.29	75.36

4	551	700	19.89	39.79	59.68	79.58	99.47
5	701	850	24.86	49.71	74.57	99.43	124.29
6	851	1000	26.87	53.73	80.60	107.47	134.34
7	1001	1300	30.14	60.27	90.41	120.54	150.68
8	1301	1600	35.16	70.32	105.48	140.64	175.80
9	1601	QF > 1601	40.28	80.55	120.83	161.10	201.38

PRECISE les thématiques, l'âge des participants, le nombre de places et les dates des séjours tels que présentés dans le tableau ci-dessous

Dates	Thèmes	Agés des participants	Nombre de places
10 au 13 juillet 2023	100% Sports nature	6-7 ans (nés en 2016-2017)	24
17 au 21 juillet 2023	Les aventuriers Eco	8-9 ans (nés en 2014-2015)	24
24 au 28 juillet 2023	Aqua'ventures	10 ans (nés en 2013)	12
24 au 28 juillet 2023	Escapade périgourdine	11-14 ans (nés entre 2009 et 2012)	24
7 au 11 août 2023	Aqua'ventures	8-9 ans (nés en 2014-2015)	12
16 au 18 août 2023	Les p'tits aventuriers	6-7 ans (nés en 2016-2017)	12
21 au 25 août	100% Sports nature	10-14 ans (nés entre 2009 et 2013)	12

PRECISE que la destination des séjours de vacances n'est pas encore finalisée.

Les inscriptions s'effectueront auprès du siège administratif territorial des Francas.

La priorité sera donnée aux enfants fréquentant régulièrement les accueils de loisirs.

Les places seront attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

ADOpte à l'unanimité

### **3- Tarifs des établissements d'accueil de la petite enfance : modification des plancher et plafond de ressources**

#### **N°9/2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Vanessa CERQUEIRA, Adjointe au Maire ;

VU l'avis de la commission du parcours éducatif jeunesse réunie le mercredi 22 février 2023 ;

Les CAF accordent des aides à leurs partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles. Ce barème national s'applique sur l'ensemble du territoire et peut être complété par des aides locales. Les montants des prestations sont calculés par le système d'information de la CNAF. Ce barème est modifié tous les ans. L'aide pour le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant est la prestation de service unique (PSU). En ce qui concerne le calcul des participations familiales, il est fixé un plancher et un plafond.

CONSIDERANT que c'est la Caisse Nationale des Allocations Familiales qui établit les ressources plancher et plafond pour le calcul des participations familiales appliquées à toutes les familles qui confient régulièrement ou occasionnellement leur enfant à un établissement d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la PSU ;

CONSIDERANT que les ressources prises en compte sont celles de l'année N-2 encadrées par un plancher et un plafond :

Le plancher est la base minimale obligatoire à prendre en compte pour le calcul de la prestation familiale :

- En cas d'absence de ressources de la famille
- Lorsque les ressources mensuelles de la famille sont inférieures aux ressources mensuelles plancher
- En cas d'accueil d'urgence

CONSIDERANT que la présence dans la famille d'un enfant en situation d'handicap (bénéficiaire de l'AAEH) à charge de la famille (même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement) permet l'application du tarif immédiatement inférieur ;

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer le plancher de ressources à 754,16 € et le plafond à 6000 € et d'autoriser à appliquer les conditions particulières de tarification lors de la présence d'un enfant porteur d'handicap dans la famille. Les montants plancher et plafond s'appliquent à compter du 1er janvier 2023.

ADOpte à l'unanimité

#### **4- Participation au financement du BAFA pour les ambarésiens**

##### **N° 10/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Vanessa CERQUEIRA, Adjointe au Maire ;

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, l'association Les Francas organise durant les vacances d'avril 2023 en collaboration avec les 4 villes de la presqu'île (Ambarès, Ambarès et Lagrave, St Louis de Montferrand et St Vincent de Paul), une formation générale BAFA Territoire pour permettre aux habitants des 4 villes de pouvoir bénéficier de cette formation.

Afin de promouvoir l'insertion professionnelle dès l'âge de 16 ans, la ville d'Ambarès et Lagrave envisage une participation de 50% pour les stagiaires de la commune.

Considérant que la Caisse d'Allocation Familiale apporte un soutien financier par stagiaire à la collectivité pour soutenir cette action ;

VU l'avis de la commission parcours éducatifs réunie le mercredi 22 février 2023 ;

Monsieur MAVEYRAUD : Les inscriptions ont déjà commencé. Il me semble que cela est déjà complet ?

**Madame CERQUEIRA** : A ce jour, les effectifs ne sont pas complets. Dès la clôture des inscriptions comme je m'y étais engagée en commission, je communiquerai le nombre de participants.

**Monsieur le Maire** : C'était un engagement que nous avons pris de financer une partie des frais de formation au BAFA pour les jeunes en leur offrant une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle dans le champ de l'animation qui pourrait leur être proposée.

**Madame AUBOIN (inaudible)**

Monsieur le Maire : Madame Auboin, excusez-moi mais dans le règlement que nous avons évoqué, nous présentons la délibération, vous pouvez en suivant poser toutes les questions que vous souhaitez, le rapporteur ou la rapporteuse vous apporte les éléments et les éclairages, et je conclus. Si j'accepte votre question maintenant, je suis obligé de faire de même pour les autres. Je suis désolé.

**APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de fixer la participation de la collectivité à hauteur de 182€50 par personne domiciliée sur le territoire d'Ambarès et Lagrave et inscrite à cette formation. Cette somme sera directement versée à l'association des Francas suite à la présentation d'une facture globale. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 de la commune.

ADOPTÉ à la majorité (1 voix contre : Madame AUBOIN)

**5- Avenant à la convention encadrant le dispositif de mise à l'abri des victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur le territoire de la Presqu'île d'Ambès avec l'APAFED - Autorisation de signature**

**N° 11/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de Monsieur Alain CASOURANG, Adjoint au Maire ;

Lors du comité de pilotage Prévention Presqu'île qui s'est tenu le 18 janvier 2023, les maires des communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Carbon-Blanc, Saint-Loubès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul et la directrice de l'APAFED ont discuté de la suite à donner au projet de mise à l'abri des victimes de violences conjugales et intrafamiliales originaires de la Presqu'île.

Ainsi, le projet évolue à partir de 2023. Son évolution est stipulée dans l'avenant à la convention signée le 11 mai 2022 : « Mise en place d'un dispositif de prise en compte des violences conjugales et intrafamiliales sur la presqu'île d'Ambès ». Cet avenant précise notamment les conditions de gestion du deuxième logement d'urgence à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, acte la suppression de la mise en place de sous-locations et cadre l'évolution de l'implication financière des communes partenaires.

L'avenant à la convention est soumis à la signature des maires desdites communes.

L'APAFED et les Villes concernées ont validé le contenu de l'avenant à la convention.

La signature de l'avenant à la convention implique de fait la réévaluation de la subvention annuelle, prévue au bénéfice de l'APAFED. Cette subvention dépend du financement que la Préfecture sera en mesure d'attribuer dans le cadre du FIPDR. Afin de permettre à l'association d'engager les premières dépenses annuelles liées au projet, la subvention sera versée en deux fois.

Le premier versement dont la Ville d'Ambarès-et-Lagrave doit s'acquitter s'élève à 1940€, au titre du premier trimestre 2023.

VU l'avenant à la convention Mise en place d'un dispositif de prise en compte des victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur la Presqu'île d'Ambès ;



**Monsieur POULAIN** : Je vous remercie de me donner la parole. J'avais une question toute simple. Avez-vous des statistiques pour Ambarès concernant les violences conjugales ou pas ? Et si vous en avez, pourriez-vous nous les faire parvenir lors d'une prochaine réunion ?

**Monsieur le Maire** : Nous étions en séance cet après-midi du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Les éléments tendanciels sur la délinquance nous ont été communiqués, avec une évolution significative sur l'ensemble du territoire girondin et sur notre commune, des atteintes aux personnes. Ce qui a été relativisé par le Lieutenant Rambaud, sur le fait que la libération de la parole a permis des dépôts de plainte suivis avec un accueil et une formation adaptée des gendarmes à destination de ces victimes. Je salue également le travail des services et de Madame BOULESTEIX qui sont très actifs sur le dossier avec les communes avoisinantes pour accompagner au mieux les victimes. Nous vous communiquerons les éléments précis. Nous portons la plus grande attention à ces actions eu égard à la sinistralité sur notre territoire.

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention,

ATTRIBUE une subvention de 1940 € à l'APAFED au titre du premier trimestre 2023 afin de soutenir l'action de l'APAFED au profit des victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur la Presqu'île d'Ambès et de lui permettre d'engager les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet décrit dans la convention, et son avenant, ci-annexé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget primitif 2023 de la Commune.

ADOpte à l'unanimité

## **6- Convention de partenariat avec le SIVOC - Autorisation de signature**

### **N° 12/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain CASAURANG, Adjoint au Maire

Le SIVOC (Syndicat intercommunal à vocation culturelle) propose des actions culturelles, mises en place dans les 7 villes du syndicat (Ambarès et Lagrave, Ambès, Bassens, Carbon Blanc, Saint-Loubès, Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul).

L'accueil des actions culturelles sur chaque commune implique un travail de gestion technique et humaine qui doit être réparti.

Concernant la répartition financière : Le SIVOC prend en charge tous les coûts associés aux actions culturelles : Spectacles, rencontres, ateliers, expositions auprès des prestataires, repas, catering, petit déjeuner, divers alimentation, hébergement (dans le cas où le logement de Bassens n'est pas disponible), frais de déplacements et Droits et taxes (SACEM, SACD, URSSAF, SPRE)

Concernant la répartition humaine et technique : La commune qui accueille des événements doit assumer les aspects techniques et logistiques d'organisation sur son territoire.

Dans le cas où les entrées sont payantes, la commune d'Ambarès-et-Lagrave s'engage à gérer la gestion des entrées et à encaisser les recettes.

La recette est intégralement reversée au SIVOC. Pour cela, la commune lui communique le montant des recettes ainsi que le tableau récapitulatif des entrées. Le SIVOC émet un titre de recette à la

commune, titre qui est envoyé sur la plateforme Chorus Pro, accompagné du tableau récapitulatif des entrées. La commune procède au paiement de ce titre par l'émission d'un mandat.

Pour information, en cas de partenariat de co-production (IDDAC, OARA...), l'intégralité des recettes est reversée au SIVOC qui se charge de reverser la quote-part correspondante au partenaire.

Toute subvention demandée dans le cadre du SIVOC et à destination du SIVOC est perçue par le SIVOC.

Le SIVOC dispose de matériel (sono mobile, tablettes, micro, expositions, livres en série). Le matériel est conservé dans les différentes médiathèques du territoire. Il peut être emprunté par les différentes communes auprès du SIVOC selon un planning déterminé. À charge pour chacune d'elles de l'assurer.

CONSIDERANT le caractère d'intérêt général d'un tel partenariat ;

**Madame VILLEGENTE** : Quel est le budget du SIVOC ? Et la part communale ?

**Monsieur CASAURANG** : La participation est fixée suivant le nombre d'habitants. Vous avez pu voir dans les documents avec la liste des villes partenaires que la ville d'Ambarès et Lagrave est la plus importante. Le montant de la contribution est de 9 000€ pour un budget total de 28 000€.

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE la présente convention d'une durée d'un an renouvelable trois fois fixant les modalités pratiques du partenariat avec le SIVOC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOpte à la majorité (3 abstentions : Mme AUBOIN, M. PORET, M. LOURTEAU)

## **7- Piscine municipale Alain Bernard : Création d'un tarif de location du petit bain**

### **N° 13/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame BRET Myriam, Adjointe au Maire ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023,

VU l'avis de la commission sport, vie locale et associative réunie le 6 mars 2023 ;

**Madame BRET** : Les tarifs restent inchangés. Nous avons juste rajouté une tarification « location du petit bain » suite à la demande de la commune de Saint Vincent de Paul, pendant la fermeture de la piscine d'Ambès, qui nous a sollicités pour obtenir un créneau. Ils se sont finalement plus sur notre équipement et demandent à venir de façon pérenne pour 1h de pratique hebdomadaire.

**Monsieur PORET** : Je reprends la proposition que j'ai déjà formulée en commission. J'aurai voulu voir intégrée dans ce tableau, une ligne tarifaire pour les personnes souffrant d'un handicap ou les accompagnants. Je connais déjà la réponse que l'on me formule depuis 3 ans : « On ne veut pas stigmatiser les personnes souffrant d'un handicap ». Donc, j'ai fait quelques petites recherches et j'ai été voir sur Bordeaux, toutes les piscines bénéficient d'un tarif handicapé et accompagnant. Nous avons la Foire Internationale, La Cité du Vin, TBM, le stationnement, Cap Sciences, le Zoo de Bordeaux Pessac, les Boxers qui font du hockey, les Girondins de Bordeaux, le Musée des Beaux-Arts, le Museum de Bordeaux, le CGR et en allant plus loin, j'ai trouvé le Louvre, la Tour Eiffel, le Musée Grévin,

l'Hôtel des Invalides, le Panthéon et l'Arc de Triomphe. Je propose donc que nous contactions toutes ces structures en leur indiquant que faire une ligne handicapée ou personne accompagnant stigmatise ces personnes. Il va falloir tous les contacter et leur demander de retirer cette ligne.

**Madame BRET :** Nous n'allons pas reprendre le débat Monsieur Poret, nous ne sommes ni le Louvre, ni la Tour Eiffel, ni la statue de New York. Comparons les choses comparables. Ce que je peux ajouter c'est que la ville souhaite aider le handicap et a mis en œuvre au niveau de la piscine, l'accessibilité pour les handicapés notamment l'accès au pédiluve. Il y a également l'appareil de mise à l'eau.

**Monsieur PORET :** On compare ce qui est comparable. Et je compare alors les piscines de Bordeaux à celle d'Ambarès et Lagrave et je déplore juste que vous refusiez de le faire pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie d'avoir posé la question et nous aurons l'occasion tout à l'heure dans le cadre du budget et notamment sur la politique de tarification d'aborder cette question. Il s'agissait là de mettre à jour un tarif de location pour qu'une association extérieure puisse y avoir accès. Il faut consolider les éléments de comparaison quand on compare d'autres villes, d'autres territoires qui paraissent a priori identiques. Je crois que la mairie de Bordeaux a mis en place la tarification solidaire sur certains services qu'elle ne développe que tout récemment, alors que la ville d'Ambarès-et-Lagrave porte cette action depuis un bon nombre d'années, que l'accès aux services publics doit être facilité au vu des capacités financières des familles et non pas à une situation de handicap. En l'occurrence, ce qui est proposé au débat est la tarification du petit bain. Nous avons eu ce débat à plusieurs reprises. Nous l'aurons encore dans le cadre de l'expérimentation sur l'individualisation de la tarification qui nous semble à développer pour faire en sorte que les structures sportives, culturelles ou autres soient accessibles au plus grand nombre, quelle que soit sa situation, avec un principe de solidarité des personnes les plus aisées au profit des personnes les plus vulnérables. C'est ce qui nous anime. Nous prenons acte que cette politique tarifaire ne répond pas à vos attentes mais nous sommes très fiers de pouvoir montrer une politique tarifaire adaptée et solidaire à l'attention des plus vulnérables.

**Monsieur POULAIN :** Je voulais juste indiquer que nous avons levé le doigt en même temps que Monsieur PORET et Madame AUBOIN. D'après le règlement intérieur, nous avons le droit de poser une question. J'avais juste deux petites remarques.

Concernant le terme chômeur, serait-il possible de le remplacer par demandeur d'emploi. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il s'agit d'un statut particulier. Il existe des personnes sans emploi comme les personnes qui sont au RSA et qui n'ont pas forcément le statut de chômeur. Ce n'est qu'un détail, je suppose que nous pourrions le modifier l'année prochaine. La seconde chose, sénior + de 65 ans, je suppose que vous évoquez les retraités ? Sans rentrer dans la polémique de la retraite à 64 ou 65 ans, je suppose que ce n'est pas un signal que vous envoyez, est-il possible à terme de le remplacer par le terme retraité ? ou est-ce que c'est un critère uniquement sur la base de l'âge ?

**Madame AUBOIN :** Je voulais simplement dire que ce n'est pas un miracle de permettre à des personnes à mobilité réduite d'accéder à la piscine. Il y a également la question du tarif. C'est obligatoire, ce n'est pas la ville d'Ambarès qui fait un miracle. C'est toutes les collectivités qui font ça. Ce n'est pas agressif. C'est normal. Sur le tarif, c'est autre chose.

**Monsieur le Maire :** Pour être tout à fait précis effectivement, les moins de 65 ans, c'est un choix qui avait été fait mais nous allons peut-être devoir la repousser ou l'avancer suivant les directives nationales. Mais c'est principalement en lien avec l'action conduite par le sport santé à destination des séniors qui était autour des 65 ans. Nous verrons effectivement s'il y a lieu ou pas de le faire évoluer. Pour faire suite à la remarque de Madame AUBOIN, je confirme que l'accessibilité de la piscine est règlementée par la loi. Nous avons eu toutefois une démarche volontariste lors de la conception de la piscine avec la mise en place d'un appareil de mise à l'eau, qui est hors cadre réglementaire, et est un choix délibéré de la ville. Je rappelle que toutes les piscines n'en sont pas dotées.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTÉ les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

**TARIFS 2023 PISCINE MUNICIPALE ALAIN BERNARD**

	COMMUNE	HORS COMMUNE
<b>ENTREES PISCINE</b>		
Entrée Adulte X 1 :	2,80 €	3,50 €
X 10 :	25,00 €	31,50 €
Entrée ENFANT-18 ans, ETUDIANT, SENIOR +65 ans, CHOMEUR X 1 :	1,90 €	2,50 €
X 10 :	17,00 €	21,50 €
Entrée Carte Jeune X 10 :	15,00 €	
Entrée Mercredi après-midi, Samedi après-midi X 1 :	1,50€	
Pass Mensuel Adulte X 1 :	32,00 €	40,00 €
Pass Mensuel ENFANT-18 ans, ETUDIANT, SENIOR +65 ans, CHOMEUR X 1 :	25,00 €	32,00 €
Pass Trimestriel Adulte X 1 :	80,00 €	100,00 €
Pass Trimestriel ENFANT-18 ans, ETUDIANT, SENIOR +65 ans, CHOMEUR X 1 :	62,50 €	80,00 €
Entrée Enfant - 3 ans :	GRATUIT	
Plan canicule niveau rouge :	GRATUIT	
<b>ACTIVITES AQUA-FORME</b>		
Séance X 1 :	9,00 €	10,00 €
Séances X 10 :	81,00 €	90,00 €
<b>ACTIVITES SPORT SANTE</b>		
Séances X 10 :	60,00 €	80,00 €
<b>BEBES NAGEURS</b>		
Entrée adulte + Entrée enfant Séance X 1 :	6,20 €	7,80 €
Séances X 10 :	55,00 €	70,00 €
<b>CARTE entrée</b>		
	2,00 €	
<b>DROIT D'ENTREE KINESITHEREPEUTE</b>		
1 séance de 45 minutes par kinésithérapeute et pour 6 patients maximum	24,00 €	
<b>SCOLAIRES EXTERIEURS</b>		
Séance de 30 minutes pour une classe :	150,00 €	
<b>LOCATION D'UNE LIGNE D'EAU</b>		
1 heure (club sportif hors Commune)	35,00 €	
<b>LOCATION DU PETIT BAIN</b>		
1 heure (club sportif hors Commune)	70,00 €	
<b>LECONS DE NATATION (10 séances)</b>		
Tranche quotient 0 - 350 :	37,00 €	67,00 €
Tranche quotient 351 - 800 :	60,00 €	
Tranche quotient + de 801 :	65,00 €	
<b>TEST AQUATIQUE</b>		
	1,00 €	2,00 €
<b>LOCATION VELOS AQUABIKE</b>		
30mn :	3,00 €	
<b>Coupons-Sport, chèques ANCV et ACTOBI acceptés</b>		

ADOPTE à la majorité (3 contre : M. MAVEYRAUD, M. PORET, M. LOURTEAU et 1 abstention : M. POULAIN)

## 8- Reprise anticipée des résultats 2022 - Budget Principal et Budget des Affaires Culturelles

### N° 14/23

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire ;

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagné d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible pour le Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat au budget primitif de 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à la régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023. Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	856 982,06 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	2 572 397,13 €
<b>Résultat de clôture à affecter (excédent)</b>	<b>3 429 379,19 €</b>

- Résultat de la section d'investissement à reporter

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 476 698,33 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	716 257,06 €
Régul sur apurement 1068	- 9 496,04 €
<b>Résultat de clôture à reporter (excédent)</b>	<b>230 062,69 €</b>
Recettes engagées restant à réaliser en section d'investissement	294 922,34 €
Dépenses engagées non mandatées en section d'investissement	1 274 942,12 €
<b>Solde des Restes à Réaliser (déficit)</b>	<b>- 980 019,78 €</b>
<b>Soit un déficit de financement (résultat à reporter - solde Restes à réaliser)</b>	<b>- 749 957,09 €</b>

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Excédent reporté à la section de fonctionnement (en recettes de fonctionnement compte 002 du BP 2022)	2 229 379,19
Excédent de fonctionnement capitalisé (en recettes d'investissement compte 1068 du BP 2022)	1 200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 429 379,19 €</b>

### **BUDGET ANNEXE – AFFAIRES CULTURELLES**

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	- 29 266,12 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	49 079,87 €
<b>Résultat de clôture à affecter (excédent)</b>	<b>19 813,75 €</b>

- D'affecter la totalité du résultat 2022 en section de fonctionnement, comme suit :

<b>Excédent reporté à la section de fonctionnement (recette au compte 002 du BP 2022)</b>	<b>19 813,75 €</b>
---	--------------------

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023

**Monsieur PORET** : J'ai sous les yeux le tableau du BAC, je voudrais avoir des précisions sur les charges. Le montant des charges sur 2022 si je ne m'abuse est de 364 967.20€. Est-ce correct ? Ce sont les dépenses effectuées dans toutes les sorties culturelles de la commune ? Quelles sont exactement les rentrées financières pour la commune hormis la dotation ?

**Monsieur le Maire** : Monsieur Casaurang va vous apporter des éléments de réponse.

**Monsieur CASAURANG** : J'imagine que même si je ne vous vois pas souvent au Pôle Culturel Evasion, vous êtes au courant que la politique culturelle de la ville vise à développer une accessibilité

maximale, et donc, à ce titre, nous avons nombre de spectacles qui sont gratuits dans le cadre des résidences d'artistes auxquels on permet de travailler dans les locaux du Pôle Culturel Evasion. D'autres spectacles qui sont payants à des tarifs excessivement accessibles puisqu'il s'agit de 6€ pour les ambarésiens et 12€ pour les résidents hors commune. Nous avons une salle qui fait 230 places assises. Si nous considérons qu'il faut faire venir des têtes d'affiche pour développer une politique culturelle dite attractive, nous creuserions le déficit de notre salle. Puisqu'une salle de 230 personnes assises ne permet pas de rentabiliser le coût d'achat d'un spectacle, même si nous pratiquons une entrée à 20/30€. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Au contraire, nous avons fait un choix qui consiste à adapter l'offre culturelle de la ville aux besoins de la population et à favoriser une accessibilité maximale.

**Monsieur PORET :** Vous n'avez pas répondu à ma question ? Combien ont rapporté les activités culturelles sur la commune en 2022 ?

**Monsieur le Maire :** On va vous les communiquer, ne vous inquiétez pas. Vous savez effectivement que le montant des recettes sur tous les équipements culturels de la métropole oscille entre 4 et 10%. Nous n'échappons pas à un déficit structurel de cet équipement sur le BAC. Nous allons vous donner effectivement les éléments. Si la question est de remettre en cause le modèle économique des structures culturelles ou de dire qu'un autre modèle semble plus approprié, nous pensons effectivement que la culture est un service public qui a une importance particulière et que la politique tarifaire, qui permet aux ambarésiens d'accéder à des spectacles de qualité, remplit toutes ces conditions avec des dates nombreuses, une ouverture aux scolaires, une mise à disposition auprès des associations pour leurs spectacles. Le plus gros du coût est effectivement la masse salariale, l'autre part étant les cachets aux intermittents. Je tiens aussi à signaler qu'à travers cette politique culturelle, nous soutenons les artistes et les intermittents qui viennent dans le cadre de résidence et sont nourris, logés. J'ai envie de citer l'exemple du Carnaval qui a réuni plus de 1 500 personnes avec des actions avec les associations, les écoles, des entreprises privées et qui a été une vraie réussite. Nous ne pouvons appréhender cela que sous le prisme des recettes enregistrées. Nous aurons l'occasion dans le débat sur le vote du budget à venir de constater que nous aurons d'autres points de divergence sur la politique culturelle ou sur les priorités à donner . En tout cas, nous sommes fiers de l'équipement et de la manière dont il vit sur notre commune.

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'inscrire l'ensemble de ces montants dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

DIT que la délibération définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

ADOPTE à la majorité (6 contre : M. PORET, M. LOURTEAU, M. POULAIN, M. MAVEYRAUD, Mme VILLEGENTE, M. LACOSTE)

## **9- Contributions directes - Vote des taux 2023**

### **N° 15/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire ;

VU l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1er mars 2023,

A ce jour les services fiscaux n'ont pas transmis l'état 1259 récapitulatif du montant des bases prévisionnelles de nos impositions ;

Compte-tenu de la hausse de l'inflation et de son impact notamment sur le coût des fluides et des denrées alimentaires,

**Monsieur POULAIN** : J'avais plusieurs remarques et plusieurs questions. Ma première remarque : Je ne comprends pas cette hausse d'impôts par rapport à l'inflation puisque j'ai sous les yeux, le rapport du ministère des Finances sur le taux voté de taxe foncière et le taux moyen de la strate. En foncier bâti, nous étions à 48.50% alors que la moyenne de la strate est à 40% alors que par habitant, on paye moins. Ce qui signifie que les gens qui paient des impôts à Ambarès, paient en moyenne 20% de plus que la strate. Cela veut dire qu'en moyenne, les ambarésiens paient beaucoup plus qu'ailleurs. Est-ce que cela est justifié ? Je ne le crois pas vu l'état de délabrement de notre ville depuis des années.

Second point, je trouve que votre présentation est quand même un petit peu erronée dans le sens où vous donnez un taux sur les propriétés bâties mais vous n'expliquez pas combien cela va faire de hausse pour les ambarésiens et vous n'expliquez pas aussi la part d'Etat. On sent que vous essayez de noyer le poisson dans l'eau.

Enfin, le dernier élément, je ne voterai pas pour parce que Monsieur le Maire, vous parlez souvent de strate par habitant mais je vous rappelle que lorsqu'il s'agit de votre rémunération, vous vous rémunérez au-dessus de la strate et vous l'utilisez quand cela vous arrange. Je me refuse de voter toute hausse d'impôts dans cette ville tant que Monsieur le Maire maintiendra sa hausse de rémunération 53% supérieure à ce que la strate propose, même si c'est légal parce que vous bénéficiez de la DSU. Je vous rappelle que grâce à l'intervention de mon voisin, nous avons ici les rémunérations du Maire d'Ambarès. Au vu de votre rémunération, cet argent-là, nous en avons bien besoin. Vous demandez aux ambarésiens de faire un sacrifice sur leur pouvoir d'achat ; pendant que vous, vous l'augmentez bien plus qu'ailleurs. Je vous rappelle que la politique ce n'est pas pour s'enrichir et que l'exemplarité est fortement réclamée actuellement pour tous nos hommes et nos femmes quel que soit leur parti politique.

Je vous remercie Monsieur le Maire soit de supprimer votre rémunération qui est supérieure à la strate soit d'annuler la hausse d'impôts. C'est à vous de choisir mais en tout cas, je ne voterai pas en l'état. Merci également de préciser combien cela va faire de hausse pour les ambarésiens et la part d'Etat parce que je crois que c'est très intéressant. Vous parlez de hausse de l'inflation, justement, je pense que les ambarésiens vont être condamnés par cette hausse de l'inflation, ce serait bien que les politiques participent aussi à l'effort national.

**Monsieur PORET** : Je vais être un peu plus synthétique que mon voisin même si j'abonde ses arguments. J'aurai juste une question simple pour tous les ambarésiens qui paient leurs impôts sur la commune. Tout ça pour ça ? C'est-à-dire que nous avons nombre de rues qui ne sont pas encore équipées de trottoir, nous avons des rues sales, des fossés qui débordent dès qu'il pleut, Beaucoup d'équipements défectueux ou inexistantes, on est obligé de lancer des budgets participatifs pour que les gens demandent des bancs, des poubelles, des cendriers. Je trouve cela déplorable donc je pense que tous ceux qui paient des impôts sur cette commune vont finir par se demander : Tout ça pour ça ?

**Monsieur CASOURANG** : Je pense que quand on est un élu, il convient Monsieur Poret d'intervenir sur des choses raisonnables. Vous mélangez un peu tout. Les budgets participatifs ne répondent pas du tout à cet objectif de recueillir des idées. Les budgets participatifs répondent à un objectif de mobilisation citoyenne et donc vous faites un amalgame qui dessert votre argumentation. On peut être pour ou contre la hausse des taux, ça c'est un choix mais on essaie d'argumenter les choses de manière sérieuse. Je pars de la logique suivante, on nous dit toujours gouverner c'est choisir et nous ajoutons choisir c'est renoncer. Le budget que Madame Lafaye va présenter dans quelques minutes est à l'image de ce que nous pouvons voir sur cette commune. Nous souhaitons une réponse juste, équilibrée, adaptée à la situation actuelle, celle de notre pays et celle de notre ville. Nous allons faire des choix, je reviendrai dessus tout à l'heure.



Mais l'augmentation des taux fait partie de ces choix là parce qu'il y a une nécessité, si l'on veut poursuivre, la nécessité pour les ambarésiens d'avoir un service public de qualité et qui réponde à leurs attentes.

**Madame LAFAYE :** Monsieur POULAIN ne vous inquiétez pas, je fais chaque année une présentation sur powerpoint pour expliquer ce qu'est la taxe foncière. Je vais donc vous le dire maintenant, la taxe foncière se calcule en multipliant la valeur locative du bien (déterminée par les services de l'Etat) par le taux voté par la commune. Aujourd'hui, ce que l'on nous demande avec cette délibération, c'est le taux voté par la commune. C'est donc pour cela que nous n'avons pas les bases. Je vais donc vous l'expliquer et vous communiquer les bases. Le produit perçu par la commune est la somme des taxes foncières individuelles perçues sur la commune. Je vais donc vous donner un exemple : Admettons que les bases sur une commune soient à hauteur de 18 millions d'euros, cela représente la somme des valeurs locatives de tous les propriétaires sur une commune. On le multiplie par le taux 50%. Cela représente donc un produit fiscal de 9 millions d'euros. Aujourd'hui, la base de l'Etat est revalorisée à plus de 7,1% . Effectivement, le taux de la collectivité est maintenant à 50.93% pour le bâti. Nous avons donc augmenté de 2 points. Pour le reste, il s'agit de l'augmentation des bases par l'Etat

**Monsieur le Maire :** Je vais essayer d'avancer sur ce dossier sans éluder les questions posées. Ce qui m'importe c'est que nous puissions voter les taux.

**Monsieur POULAIN** (inaudible)

**Monsieur le Maire :** Il serait bien que vous puissiez respecter le cadre de cette séance. Votre posture est une honte depuis des années. Je ne vous ai pas donné la parole. Il serait bien que vous puissiez venir sur les commissions pour faire valoir vos idées et vos principes et non pas de faire un cirque en conseil municipal, sans avoir travaillé vos dossiers. Si vous souhaitez faire un monologue, je vais vous demander de respecter la séance et la bienséance des lieux et d'arrêter avec vos polémiques, en faisant des amalgames entre les indemnités et le vote des taux. Vous aurez donc l'occasion de montrer votre mécontentement lors du vote. Ce qui m'importe, c'est que dans la présentation du budget 2023, nous montrions à quoi cela correspond. J'aurais préféré effectivement que nous puissions intervertir avec la préparation du budget qui montre les intentions, les projets qui sous-tendent le vote d'un taux. Nous allons donc vous proposer le vote du taux. En suivant le vote du budget 2023 avec ses aspects tendanciels, les projets prioritaires, les points qui nous obligent à augmenter ces taux, notamment le fait que l'Etat nous abandonne avec des baisses de dotation depuis des années, que le filet de sécurité sur l'évolution de la crise énergétique n'est pas pris en considération pour notre commune avec un différentiel de près de 770 000€, que des dispositions sont prises de manière unilatérale en cours d'année sans prévenance sur l'augmentation du point d'indice alors même qu'il s'agit d'une bonne disposition mais qu'elle aurait dû être compensée. Toutes ces augmentations mises bout à bout représentent plus d'1 355 000 € de surcoût et qu'il est nécessaire de pouvoir équilibrer un budget avec les contraintes qui sont les nôtres. Un travail colossal a été réalisé par Madame Lafaye et les services pour essayer de diminuer l'impact autant que possible notamment en mettant en place, un plan de sobriété énergétique, en essayant d'avoir une vision prévisionnelle des emplois au plus près et je les en remercie.

Ce qui est regrettable, c'est que nous avons donné l'occasion en commission des finances d'avoir ces débats avec des propositions alternatives des différents groupes d'opposition. Force est de constater que certains d'entre vous étaient présents, ont formulé des propositions, nous reviendrons dessus tout à l'heure notamment sur des délégations de service public, révision du niveau de service sur un certain nombre de services publics dispensés ou d'abandonner des investissements prévus. En tout cas, Monsieur Poulain vous étiez absent comme d'habitude à cette commission des finances.

## **APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** de fixer les taux des impôts directs comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91,46 %

**ADOpte** à la majorité (8 contre : M. PORET, M. LOURTEAU, M. POULAIN, M. MAVEYRAUD, Mme VILLEGENTE, M. LACOSTE, Mme AUBOIN, M. MARTINEZ)

## **10- Budget Primitif 2023 - Budget principal**

### **N° 16/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire ;

VU le projet de budget primitif ci-annexé ;

VU l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

**Madame LAFAYE** a présenté un diaporama synthétique du budget primitif 2023 pour une meilleure compréhension par les Ambarésiens et l'ensemble du conseil municipal.

**Monsieur MAVEYRAUD** : La loi de finances 2023 a posé pas mal de jalons dont certains sont critiqués aujourd'hui. Ils dépassent notre ville et doivent faire l'objet de débats nationaux. Ce ne sera donc pas le centre de cette intervention. En revanche l'organisme Territoire Conseils indique que le contexte économique est très incertain et dépend fortement du marché de l'énergie. Il indique également que la croissance sera en baisse et laisse entendre que nous pourrions même entrer en récession, avec une moyenne pour cette année aux alentours de 6%, à peu près identique à 2022. Enfin, concernant le déficit public, les dernières études montrent une aggravation sur 2023 et nous pourrions être assez loin des 3% imposés. Cette loi prévoit plus de financements pour les missions régaliennes, des financements pour les investissements tout en maîtrisant la dépense publique et un maintien du soutien post covid. Phénomène nouveau : c'est l'augmentation du panier du maire de plus de 7% sur les premiers mois de cette année. La notion de panier du maire, ce n'est pas votre indemnité, qui d'ailleurs augmente puisque le point d'indice augmente, c'est la dégradation des dépenses contraintes : augmentation du prix des carburants, de l'énergie, des denrées alimentaires, du point d'indice. Pour maîtriser ces augmentations importantes, l'évolution positive des dotations de l'Etat après des fortes périodes de baisse pendant plusieurs années. Pour rappel, 2014, moins 1.5 milliard d'euros ; diminution d'environ 10 milliards entre 2015 et 2017 et enfin, augmentation pour 2023 avec notamment les 320 millions d'euros injectés dont 90 millions d'euros pour la DSU, 30 millions pour les dotations inter-co. De plus, la revalorisation des bases locatives pour 2023 de plus de 7% amortit en partie ces fluctuations. Mais vous allez encore plus loin en rajoutant 2.4% d'imposition supplémentaire au lieu de lancer une réflexion sur la maîtrise des dépenses de notre commune et surtout sur ses priorités. Le chauffage dans les écoles est à l'agonie, Lachaze était en panne ce week-end, pas un mètre de trottoir depuis le début de votre mandat... Et pour vos ambitions de réélection municipale, vous vous bornez dans vos promesses électorales et restez aveugle quant aux problématiques actuelles. Le skate-park mal placé n'est plus une priorité quand nos installations sportives existantes ou scolaires sont à l'agonie ? La ZAC A n'est plus une priorité car elle est rejetée par une majorité d'ambarésiens mais de surplus, elle ajoute de la complexité à des problèmes déjà existants : collège surchargé, circulation impossible, réseaux saturés,..

En ce qui concerne la ville, plusieurs réflexions peuvent déjà être posées. Concernant les dépenses de fonctionnement hors virement à la section d'investissement, il nous apparaît que le delta risque d'être plus élevé. Ce n'est dans ce cas pas de la prudence mais une mauvaise approche de la situation. Concernant les recettes de fonctionnement, nous notons que la fiscalité représente plus de 65% des recettes et en y ajoutant les dotations, ce sont plus de 80% des recettes. Ce sont bien les ambarésiennes et les ambarésiens qui participent activement à vos dépenses. Attention à ne pas demander des efforts supplémentaires dans une période particulièrement délicate.

L'encours de la dette est d'environ 13.5 millions d'euros. Les ambarésiens et les ambarésiennes paient donc 813€ pour rembourser la dette. C'est supérieur aux autres communes de la même strate puisque c'est à peu près 752€. Avec ce budget, nous avons une crainte. En effet, cette année, la cession de l'atelier municipal de plus de 1.2 million d'euros participera à la hauteur de 21% des investissements. Sans cette rentrée exceptionnelle, l'emprunt aurait été de plus de 2.5 millions d'euros, l'épargne nette se dégraderait fortement, ce qui aurait eu une incidence très forte sur les finances et la dégradation des marges de manœuvre tant actuelles que futures. Avec ce nouvel emprunt, l'encours frôle les 15 millions d'euros et la participation par habitant grimpe à 880€ soit une augmentation de l'effort de plus de 8%. D'autre part, les bases fiscales augmentant de plus de 7%, cela vous permet de masquer une nouvelle fois la situation financière

**Monsieur MARTINEZ :** Bonsoir tout le monde, je ne sais pas comment attaquer le sujet, mais il faut bien le faire. J'étais contre effectivement cette augmentation au niveau des impôts. Je ne conteste pas les chiffres. Il y a différentes façons de présenter les choses. Moi ce qui m'interroge, c'est la façon dont, face à, d'un côté des contraintes économiques, un modèle qui nous impose aujourd'hui de devoir revoir la façon d'appréhender les sujets, de revoir le modèle tel qu'il est proposé, profondément ancré aujourd'hui. Face à ça, j'ai le sentiment qu'on aura du mal à avancer. Je pense qu'il faut se réinventer. Alors un peu dans la logique du constat. Oui, les dotations sont en baisse mais ce n'est pas nouveau. Voilà, on peut être effectivement dans une logique comptable qui pour les besoins d'un équilibre budgétaire, nous pousse à utiliser toujours les mêmes leviers : l'imposition, l'endettement. Mais on se rend bien compte que cet exercice-là atteint ses limites et donc votre capacité à vous réinventer me semble au point mort.

Je ne sais pas dans quelle mesure de nombreuses villes ou communes se posent ce genre de questions. J'imagine qu'elles sont nombreuses, des benchmark en la matière, il doit y en avoir, mais moi ce que je suggère, c'est qu'à un moment donné, face à la situation, qui tôt ou tard deviendra insoluble. Et puis ce n'est pas en revisitant la contribution directe chaque année que finalement on trouvera une solution parce que là, on encourage l'inflation, donc on devient acteur de l'inflation. Voilà, on pourrait là décrire qu'on se positionne par rapport à des choix politiques ou pas, mais on y contribue largement. Donc, face à ça, se poser la question de savoir si j'ai pas cette capacité à pouvoir me réinventer, il faut à un moment demander de l'aide et pourquoi pas auditer votre organisation sous l'angle d'un audit organisationnel, sous l'angle d'un audit financier, pour essayer de trouver des solutions qui, demain, permettront de réinventer un modèle. Pour moi, le sujet de fond c'est pas tant les chiffres ce soir, c'est pas tant les positions, même si je rejoins certains points qui ont été évoqués ce soir. Le vrai sujet, c'est cette capacité que notre commune aura demain de se réinventer face à ces nouveaux défis. Une preuve en est, c'est que, au-delà de ces contraintes budgétaires qui deviennent de plus en plus complexes, c'est aussi face à l'imprévisibilité. Alors l'augmentation des fluides, même si c'est quelque chose qu'on avait annoncé à l'avant-dernier conseil municipal où moi, j'avais annoncé que les prévisionnistes annonçaient plus de 200% d'augmentation. Ça n'a pas fait réagir alors que vous étiez sur des logiques de 40 ou 50%. Evidemment, c'est plus de 200%, c'est une réalité aujourd'hui. Face à ces informations, à ces prédictions, qui données par les économistes sont réalité.

Là, pareil, ce que je constate, c'est qu'on manque d'agilité. Et cette part d'imprévu sera dans les années futures, de plus en plus présente, et donc, face ces aléas, comment on va demain mettre en place une évaluation qui sera beaucoup plus agile pour pouvoir justement permettre de couvrir ces nouvelles contraintes ?

**Monsieur PORET :** La soirée avançant, on va essayer de faire court, je vais pas rajouter grand chose sur ce qu'ont dit mes collègues mais effectivement j'abonde dans le sens de Monsieur Martinez, il va falloir que notre commune apprenne à se réinventer, à trouver d'autres modes de de financement. La Commission Flash Économies d'énergie a rendu ses premières recommandations, qui ont été appliquées. Donc effectivement, on a tapé dans les dépenses. Il va falloir effectivement savoir se réinventer pour trouver d'autres recettes ou d'autres modes de gestion et effectivement, un audit du mode de fonctionnement de la ville serait une bonne idée.

**Monsieur le Maire :** Je vais essayer de répondre aux différentes suggestions qui ont été réalisées, notamment celles de Monsieur MAVEYRAUD, avec des approximations, notamment sur le stock de dette, puisqu'il baisse ; sur la vente du CTM qui ne correspond pas à 1.3 million € puisque en commission des finances, on vous avait dit les ventes qui étaient prévues et les cessions qui sont évaluées à 1 258 000€, mais qui ne concernent pas uniquement le CTM. Et qu'à côté, il y a des acquisitions également, donc il faut aussi faire la balance entre les ventes et les acquisitions. Je vois

des propositions de changer de paradigme, de changer le modèle. Je vois des soutiens à la politique gouvernementale avec les augmentations ou les niveaux de DGF qui sont à priori selon Monsieur MAVEYRAUD, à la hauteur ou des changements de modèle qui sont proposés et j'avais prévu effectivement de faire un retour par rapport aux suggestions qui avaient été formulées en commission des finances puisque c'est un vrai lieu de débat et vous pouvez dire ce que vous voulez, on a mis les chiffres sur la table, on a travaillé, chacun avec ses points de vue convergents ou divergents, sur ce qui était possible. En tout cas, j'aurais envie de reprendre la citation de Montesquieu, de l'adapter au sujet du jour. Il est parfois nécessaire d'augmenter les taux d'imposition, mais le cas est rare et lorsqu'il arrive, il ne faut y toucher que d'une main tremblante. En résumé, c'est l'état d'esprit qui nous a animé dans cette proposition budgétaire, la crise sanitaire que nous avons subi et nous avons absorbé cette somme grâce à la mise en place d'une politique de sobriété et un programme d'agilité que vous réclamez de vos vœux. Cette année, on a cherché à éviter ou à réduire l'augmentation par tous les moyens, le report de certains investissements, des coupes budgétaires dans le budget, finalement, la mise en place du programme de sobriété énergétique que vous évoquez. D'ailleurs lors de la dernière commission des finances, mon adjointe Justine Lafaye a invité les membres de l'opposition à formuler des propositions sur la masse salariale, sur les niveaux d'investissement et leur priorisation, sur la politique tarifaire des services. Outre la critique systématique du budget, aucune proposition n'a été faite. Pour être tout à fait honnête, certains d'entre vous ont formulé les propositions suivantes : l'arrêt ou le gel des investissements nouveaux, la réflexion sur l'abandon de certains services publics, l'externalisation de services en les ciblant par exemple la piscine. Ces pistes de réflexion ne rentrent pas dans l'ADN de notre action. Une action qui promeut le maintien et le développement du service public. Exemple sur les DR pour la délivrance de carte d'identité ou de passeport ou la nécessité de mettre en place des maisons France service pour pallier au désengagement de l'État, l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles...Mais contrairement à ce que vous évoquez, où vous demandez effectivement, le renoncement à la réalisation de skatepark, des vieilles halles pour nos activités poteries et de loisirs et culture ou de la mise en place de la salle gymnastique pour l'accueil dans de bonnes conditions de nos sportifs. Je ne parle pas du recours à la DSP que vous évoquez de vos vœux pour certains, sur l'accessibilité financière pour la politique tarifaire solidaire que nous appliquons aujourd'hui et demain, basé sur le taux d'effort individualisé pour une plus juste politique tarifaire en fonction des capacités des uns et des autres, sur les investissements pour favoriser la transition écologique, le changement des candélabres par du LED, la temporisation des armoires, la rénovation énergétique de notre patrimoine, le label E4C2 de la salle de de gymnastique, le plan de Végétalisation sur le programme des cours d'école, l'acquisition de fonciers pour matérialiser des nouveaux parcs publics, des squares ou des micro jardins. Alors oui, nous pouvons nous désoler du désengagement de l'État. Ces baisses de dotation, 1 million d'euros par an depuis 2009, soit 7,63 millions d'euros sur la période, le transfert de charges à travers les abandons de service public ou qui nous conduisent à pallier, à ces événements sur la mise en place de bouquets de services via la Maison France Services, la fermeture de services publics, les décisions unilatérales du gouvernement sur l'augmentation des charges des collectivités sans contrepartie financière. L'abandon des collectivités comme la nôtre sur l'impact de la crise énergétique alors oui, nous réaffirmons nos priorités, l'éducation, avec la sanctuarisation du budget des écoles et un service public au plus près des habitants. Avec l'avènement de la maison France service à Gazillon ou aux érables par exemple, qui est prévu. Une tarification sur les accueils périscolaires, la cantine et l'ALSH, par la mise en place d'une réflexion sur la mise en place du taux d'effort, le fait de préparer et d'engager un virage environnemental, de prévoir et d'engager les investissements de demain comme la salle de gymnastique, les études d'extension et de réhabilitation des écoles du bourg ou de la Gorp, le skatepark, le soutien aux plus vulnérables à travers l'action portée par le CCAS et le CSC, l'accompagnement et l'accès au logement. Le soutien via le programme d'aide aux victimes de violences intrafamiliales, le soutien au secteur associatif à travers les aides directes via les subventions indirectes par l'évolution des coûts de structure ou par la mise à disposition de personnel, la dynamisation de l'attractivité économique de notre territoire avec les projets Aire 2 ou les fonciers à vocation économique qui va nous permettre effectivement d'offrir des emplois accessibles aux ambarésiens ou bien l'accompagnement à nos commerçants, l'amélioration des mobilités à travers la halte de la grave, l'amélioration des dessertes de bus, l'augmentation des cadences de TER, la mise en place de l'AMI Free footing, l'action volontariste sur la tranquillité publique à travers la gendarmerie, l'aide aux victimes, le logement d'urgence, la vidéo Verbalisation et je reprends l'exemple de la gendarmerie où vous appelez de vos vœux un peu d'agilité, où on a trouvé effectivement de l'agilité pour avoir un service public de proximité, de qualité qui ne coûtent pas 1 centime aux ambarésiens sur lequel vous vous êtes tous abstenus. La réhabilitation de voirie pour favoriser les déplacements doux, de réduire la vitesse, favoriser les stationnements gratuits. Contrairement aux élucubrations qui sont écrites sur des réseaux sociaux dont on connaît bien les

personnes qui les administrent, je rappelle bien des stationnements gratuits. Et en cette année, l'aménagement de la rue du Lyonnais sera un préfigurateur de ce que nous développerons avec une priorité marquée, les entrées de ville et les abords des écoles. Nous vous proposons un budget basé sur un modèle de solidarité avec la prise en compte des enjeux environnementaux dans lequel les décisions forment un ensemble cohérent, contrairement aux injonctions paradoxales que vous formulez. En résumé, un projet 2023 guidé par une forme de prudence sur les dépenses le report des investissements, le plan de sobriété ou la mise en place et l'accélération de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, guidée par une action volontariste sur les engagements à réaliser et les investissements nécessaires au service de la population, la réduction de notre empreinte écologique ou l'entretien de notre patrimoine. Mais animé aussi de solidarité à travers la politique tarifaire et les programmes que nous développons.

Alors oui, nous avons fait le choix effectivement, pour rester à iso-périmètre, nous avons été contraints d'augmenter les impôts pour mener cette transition, ces transitions nécessaires pour notre territoire. Et je remercie effectivement tous les membres de cette équipe d'être derrière nous dans cette dynamique pour passer ce cap et mener les actions telles que nous les avons engagées. Vous appelez de vos vœux l'agilité. Je crois qu'on fait preuve effectivement de contorsion permanente, mais on essaie de faire des recherches d'économies sur chaque budget, sur chaque dépense, où on regarde effectivement ce qui est nécessaire, superflu, et on doit aussi engager les investissements qui nous permettront à l'avenir de faire des économies substantielles de fonctionnement. Et donc, ce sont ces débats que j'aimerais avoir autour de la table avec des propositions alternatives. Et j'ai eu des embryons de propositions de votre part. A part effectivement faire un audit organisationnel et financier, je n'ai pas vu chez vous un modèle de présentation de projet alternatif, crédible, tenable et qui parle aux ambarésiens et c'est bien dommage, et donc je vais soumettre ces dispositions au vote pour clôturer ces échanges.

**Monsieur MARTINEZ** : Merci en tout cas de nous laisser la possibilité de nous exprimer après votre discours de campagne. Je suis un peu remonté parce que quand vous nous dites, j'instaure un dialogue et que grâce à ces commissions on vous donne la possibilité de vous exprimer. Le budget avait déjà été bouclé, donc comment voulez-vous sur 1h ou 2 h de temps refaire le monde autour du budget avec tous les impacts que ça peut avoir à l'échelle de la commune, ce n'est pas possible. Face à ce constat, je vous ai posé la question, quels sont les scénarii sur lesquels vous allez travailler pour pouvoir prendre les décisions que vous avez prises pour structurer le budget ? Je suis désolé mais c'est un minimum à nous présenter. C'est sur quoi vous vous basez ? Quelles sont les hypothèses et scénarii sur lesquels vous travaillez pour un moment donné asseoir la prise de décision. C'est un minimum qu'il faudrait pouvoir nous présenter pour que nous puissions effectivement avoir un discours de qualité pour être dans la proposition. Mais sans ces éléments-là, comment voulez-vous, à travers une commission qui dure entre 2h00 et 2h30 que l'on travaille sur des sujets aussi importants, aussi structurants et aussi profonds que le budget. Mais ce n'est pas possible. Quand vous nous dites, on vous attend sur un projet alternatif et la copie est blanche, mais moi je suis désolé, je n'ai pas la prétention de pouvoir vous proposer une solution alternative. C'est un vrai métier, c'est pour ça que je propose de mettre en place des audits. Par le fait d'apporter des compétences externes et d'avoir un regard externe avec des personnes qui ont une vision beaucoup plus large de la problématique que rencontrent aujourd'hui les communes, peut-être que c'est effectivement la solution pour envisager de solutions. Face à cet enjeu qui se présente devant nous, ce n'est pas à travers des positions politiques politiciennes que l'on y arrivera, ça c'est certain. Il faudra peut-être changer de costume et endosser la veste du bon père de famille ce que vous savez faire, je pense, de temps en temps, mais qu'il va falloir faire de manière beaucoup plus durable pour réformer ce modèle.

**Madame AUBOIN** : Tout à l'heure, lors de la présentation du budget, 2 petites questions où vous parlez que vous allez financer des associations et dites que vous allez soutenir environ 33 associations. Je ne comprends pas qu'au jour d'aujourd'hui, on ne sache pas combien d'associations on va financer et surtout sur quels critères. Je n'attends pas de réponse, c'est simplement une question. La 2<sup>ème</sup> concerne les chantiers d'insertion que vous avez évoqué. Ils vont être menés par quel organisme ?

**Monsieur le Maire** : Pour vous répondre sur les subventions, c'est la délibération qui va suivre donc ne vous inquiétez pas, nous avons la liste exhaustive des associations soutenues par la ville. Il y a un travail réalisé par les services de la ville pour caractériser et objectiver les propositions qui sont réalisées et proposées aujourd'hui. Ça a fait l'objet également d'un travail en commission des

finances. M. Martinez, sur ce point, je comprends aisément qu'il est compliqué en venant en commission des finances d'avoir un projet alternatif...

**Madame AUBOIN** : Vous ne répondez pas à ma question. Je peux partir si vous voulez.

**Monsieur le Maire** : Ah oui excusez-moi. Sur la question des chantiers d'insertions, ils seront menés dans le cadre du CLSPD avec le PRADO notamment.

**Madame AUBOIN** : Donc vous avez une subvention à verser au CLSPD et au PRADO ?

**Monsieur le Maire** : C'est dans le cadre du budget du CLSPD oui. Et donc moi je vois sur d'autres territoires que la ou les oppositions ont des propositions de budget alternatives. Ce n'est pas à la majorité de faire des scénarii ou des propositions alternatives pour que l'on puisse débattre avec les oppositions. Nous, nous le faisons en interne avec un rythme de construction budgétaire qui démarre au mois d'août avec un travail qui trouve un atterrissage aujourd'hui avec le vote, avec entre temps, des études de faisabilité, des arbitrages qui sont faits, des scénarii, des pistes d'économies qui sont investiguées, des recherches de financements. C'est vrai que le statut de l'opposition mériterait de les doter de moyens pour pouvoir faire un travail sérieux d'analyse et de propositions. Néanmoins, ce n'est pas moi qui fixe le cadre du statut des élus d'opposition mais force est de constater que sur d'autres territoires, ce travail est possible et que des modèles de présentation de budget alternatif sont réalisés avec des choix politiques au sens noble du terme. J'ai pris au sérieux des propositions que vous avez formulées. Vous évoquiez en commission des finances je crois, et moi je préfère m'atteler à des propositions et voir ce qu'il est possible de faire sans tabou au bénéfice des ambarésiens, la gestion en DSP de la piscine par exemple. J'ai souhaité, sur les valeurs qui m'animent, dire que l'on préfère plutôt avoir des équipements en régie directe afin de permettre une accessibilité plus large et au plus grand nombre, en particulier plus affirmée aux ambarésiens, aux écoliers, avec une politique tarifaire adaptée que passer par un opérateur privé dont la seule ambition est de gérer un service mais aussi de rentrer des recettes. Donc j'ai regardé ici ou là ce qui se faisait. Le déficit de la piscine est de 470 000 € annuel. Quand je compare à la DSP qui a été signée par la Communauté de Communes des Rives de la Laurence pour l'exploitation de la piscine de Saint-Loubès, je constate que cette DSP ne permet pas l'accès aux scolaires et aux collèves dans d'aussi bonnes conditions que sur notre équipement et une subvention d'équilibre est votée chaque année de l'ordre de 600 000 €. Tout cela pour vous dire que toutes les propositions que vous serez amenés à faire seront étudiées et évaluées pour savoir s'il y a lieu ou pas de les investiguer. Cette piste de la DSP, que je ne balaie pas d'un revers de main, néanmoins, ne correspond pas à la fois aux standards des valeurs politiques que nous souhaitons mettre en œuvre et aussi à l'efficacité financière recherchée.

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la Commune.

ADOpte à la majorité (8 contre : M. PORET, M. LOURTEAU, M. POULAIN, M. MAVERYAUD, Mme VILLEGENTE, M. LACOSTE, Mme AUBOIN, M. MARTINEZ)

## **11- Subvention aux associations - Exercice 2023**

### **N° 17/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire ;

VU l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023,

VU l'avis de la Commission sports, vie locale et associative réunie le 6 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour l'exercice 2023 :

Associations	Subventions 2023
ASA - Association Sportive Ambarésienne	201 400,00 €
ESA - Entente Sportive Ambarésienne	40 500,00 €
AALC - Association Loisirs et Culture	170 000,00 €
Académie de Danse Ambarésienne A.D.A.	6 000,00 €
Aide-Nous !!	2 200,00 €
Amb Country Dance	200,00 €
Association de théâtre "Le Quatrième de Sous"	300,00 €
Association des Sauvagniers des Marais de Montferrand A.S.M.M.	400,00 €
Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire A.N.C.G.V.M.	150,00 €
Comité Ambarésien de Jumelage C.A.J.	4 000,00 €
Comité des Fêtes du Chemin de la Vie	1 500,00 €
Croix Rouge Française CRF	500,00 €
D'une rive à l'autre	200,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Comité d'Ambares F.N.A.C.A.	150,00 €
Fibromyalgie Bien Incomprise F.B.I	100,00 €
Hauts de radio o2 radio	100,00 €
L'Idée créative	200,00 €
La panière & Co	500,00 €
Le Biganon Ambarésien	600,00 €
Le Recyclorium	3 500,00 €
Les Amies des Chats Ambarésiens (LACA) LACA	1 500,00 €
Les Amis des Marais de Montferrand	800,00 €
Les Amis du Thé Dansant d'Ambarès et Lagrave A.T.D.A.	1 300,00 €
Les jardiniers de l'Ecoquartier des Erables J.D.E	3 000,00 €
Les Paniers Malins	1 000,00 €
Ma ville, mon avenir MVMA	500,00 €
Parents d'élèves de l'Enseignement Public PEEP PEEP	300,00 €
POLY'SONS & CO	175,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €
Union Musicale d'Ambarès & Lagrave U.M.A.L.	2 675,00 €
APPEL ST MICHEL ST PIERRE	300,00 €
UNC	150,00 €
Restos du cœur	500,00 €
GSDA33	200,00 €
Diagonale des rêves	100,00 €
Vélo cité	100,00 €
Toit carbon blanc	100,00 €
INSUP	2 500,00 €
<b>Total:</b>	<b>448 200,00 €</b>

**Monsieur MAVEYRAUD :** Comme les autres années, les principales associations culturelles et sportives voient leurs subventions inchangées. Et pour Mme Bret, je connais déjà la réponse suite à cette remarque, tout va bien et les associations n'ont pas demandé d'augmentation de subvention, donc tout va bien. Juste pour information, quand une association sportive va fixer dans son bilan prévisionnel le prix de sa licence, alors plutôt association sportive oui, c'est ça, elle va devoir prendre en compte les augmentations parce qu'il y aura augmentation de la part fédérale, de la part régionale, de la part départementale, et tenir compte de la rémunération de ses salariés qui elle aussi va devoir être augmentée. Sans être grand sorcier, il est fort probable que toutes les licences sportives augmentent de 10%. L'impact est sans doute moindre pour la partie culture et loisirs qui n'a à priori pas ces instances dirigeantes, mais qui doit néanmoins gérer ses intervenants et leur rémunération.

Tout va bien, donc, 0% d'augmentation de la subvention mais 10% d'augmentation de la licence, ce qui signifie au final que le sport sur la commune va coûter l'année prochaine 10% plus cher. Aux ambarésiens, après 10% sur les impôts, les 10% sur les licences, la note se sale mais vue que nos structures et associations sont saturées, c'est peut-être une solution pour diminuer les effectifs de nos associations. Solution paradoxale pour une commune qui se veut sportive. Néanmoins, dans le but d'être constructif, je vous offre une solution qui permettrait, si ce n'est pour tous les ambarésiens, mais du moins pour nos enfants, d'atténuer ces augmentations. Les augmentations pourraient être compensées par un programme passeport commune qui correspondrait à 10% de la cotisation actuelle et qui s'ajouterait au passeport national. Vous montreriez dans cette démarche votre volonté de promouvoir et de préserver le sport dans notre commune.

**Monsieur POULAIN :** Merci M. le Maire de me donner la parole. Je souhaite intervenir sur ce sujet. Au-delà de ce qui a été dit que j'approuve, j'ai quelques précisions à apporter. Le taux d'inflation est d'environ 6,5% mais en ressenti il est de 8% quand on enlève le chèque énergie donc pour les associations ce sera plutôt 8%. Je vous rappelle que cette année l'augmentation globale de la dotation accordée aux associations, c'est +1,5%. C'est-à-dire que déjà, elles vont perdre environ 6,5% de capacité justement pour payer les salariés ou investir. L'an dernier M. le Maire, vous avez augmenté la dotation aux associations de manière inférieure à l'inflation. L'année précédente, je crois que vous êtes le 1<sup>er</sup> maire de l'histoire de la ville à baisser les dotations. Je ne sais pas ce qu'elles vous ont fait les associations mais j'observe qu'il y a un total manque de soutien de la vie associative d'un point de vue financier. Alors je comprends les difficultés financières de la Commune, j'ai pas envie de polémiquer à nouveau sur votre rémunération, mais cela dit, quand vous avez l'ASA qui aujourd'hui a un peu plus de 201 400 € de subvention et ce depuis 2 ans, comment voulez-vous qu'elle s'en sorte financièrement. Et quand vous avez d'autres associations qui voient même leur subvention diminuer, comment voulez-vous qu'elles s'en sortent actuellement ? Il me semble que pour notre commune et pour l'ensemble des Communes, il y a le service public mais il y a aussi le service associatif. Les associations apportent aujourd'hui beaucoup d'aide et de solidarité dans toutes les Communes et je pense, il me semble, qu'elles sont prioritaires dans nos actions politiques. Il est urgent pour les associations ambarésiennes, si la Commune ne peut pas ou ne peut plus les aider financièrement, de trouver des solutions alternatives comme vous l'avez demandé en passant pourquoi pas par le privé, du sponsoring ou autre pour que les associations retrouvent un budget digne de ce nom parce qu'au moment même d'un budget, si le tissu associatif se détériore et c'est déjà le cas à Ambarès, c'est tout le tissu social qui sera contaminé parce que la plupart des associations notamment sportives accueillent des enfants qui veulent s'épanouir à titre personnel. Pour les associations de musique, là je vois que l'association de musique voit son budget diminuer. Ce sont des associations culturelles qui apportent aussi une amélioration du tissu social dans notre commune. Et c'est dommage et je trouve regrettable que votre politique, contrairement à vos promesses électorales, soit aujourd'hui alors après vous pouvez dire ce que vous voulez mais moi j'observe ce que l'on fait et vous montrez en fait que c'est une politique de dégradation de la situation financière des associations de notre ville comme en témoigne, en tout cas j'ai fait le calcul, c'est 12% de capacité en moins par rapport à l'inflation depuis le début de votre mandat. Jamais un maire dans notre ville n'a autant peu soutenu le tissu associatif que vous-même. Et je vous demande tout simplement de réajuster les subventions des associations au niveau de l'inflation à minima chaque année. Je vous remercie M. le Maire.

**Madame BRET :** Alors effectivement, vous avez l'habitude M. Poulain de manier les chiffres et puis ça fait effet d'annonce devant tout le monde, c'est très bien ... Sauf que les associations, vous savez, c'est au quotidien qu'il faut être près d'elles. Et je pense que les uns et les autres ne vous voient pas forcément souvent auprès des associations au quotidien pour les recevoir ou sur leurs manifestations pour les encourager parce que c'est effectivement la première chose qu'ils attendent de nous, une présence au quotidien, mais ça, c'est une parenthèse. Tout le monde n'était pas ni en commission des finances, ni en commission sport et vie locale et associative. Il a été expliqué et ce, depuis quelques années, à ces commissions les montants octroyés. Quand vous dites M. Maveyraud qu'il n'y a pas d'augmentation, sachez que pour les associations ASA, Loisirs et Culture et ESA, celles-ci sont sous convention d'objectifs qui sont signées pour 3 ans. Donc chaque fin d'année, nous faisons le



point et nous réajustons. Mais la somme est fixe. Et je pense que la présidente qui est là n'apprécierait pas forcément, M. MAVEYRAUD, d'entendre que l'association a besoin d'argent pour payer les professeurs. Alors, on ne va pas redétailler toutes les associations les unes après les autres mais le financement est apporté en concertation avec les associations et moi je les reçois et je parle avec elles au quotidien. Les budgets sont réajustés d'une année sur l'autre en fonction des besoins des associations. Certains budgets sont reconduits, d'autres non ou plus ou moins en fonction des projets des associations. Alors on peut en citer mais je ne pense pas que ça vous apporte grand-chose. Et puis, une ligne de conduite aussi pour avoir un équilibre entre les associations caritatives. Monsieur le Maire souhaite qu'il y ait un équilibre dans l'apport qui leur est donné. Idem pour les parents d'élèves et les anciens combattants. Les grandes associations, je vous ai dit comment elles fonctionnaient. Concernant les tarifs, M. MAVEYRAUD, il y a certes le passeport. C'est l'ASA et AALC qui fixent leurs tarifs. Il est important de quantifier l'apport de la ville en dehors du financier. Si l'on tient compte des locaux mis à disposition gratuitement, si on les valorisait, vous seriez sans doute très surpris de ce que cela peut coûter (location d'une salle ou d'un terrain de tennis). Cela se valorise. Il en est de même du personnel municipal mis à disposition sur les lieux et les fluides bien sûr. Avec la conjoncture que nous connaissons, rappelons que c'est la commune qui les finance. Pour répondre à Mme Auboin, il y a 38 associations subventionnées, vous avez la liste en annexe. C'est vrai que j'avais un doute et je les ai tout simplement comptées et il y en a donc 38.

**Monsieur le Maire :** Sur la question des critères, vous l'avez posée tout à l'heure, on va reprendre la question. Je veux saluer le travail remarquable fait par le service où chaque année un travail est réalisé avec les 3 associations sous convention pluriannuelle, et, pourquoi des conventions pluriannuelles ? parce que cela permet de sécuriser sur un long terme les associations et éviter de revenir chaque année à une négociation. Notre posture, c'est d'être aux côtés de nos associations pour qu'elles puissent mener à bien leur action. Les gens qui me connaissent savent tout mon attachement aux valeurs de l'éducation populaire et aux associations qu'elles soient sportives, culturelles, caritatives et à tout ce qu'elles apportent à la vie d'une commune. Et je peux vous dire qu'au quotidien, on est aux côtés de leurs actions pour qu'elles puissent mener à bien leur objet associatif car je sais ce que l'on doit aux associations et ce que les ambarésiens doivent au concours des associations. Comme l'a évoqué Mme Bret, il ne faut pas regarder le soutien aux associations uniquement sous le volet subventions. C'est aussi les relations que l'on entretient avec elles régulièrement, les facilitations que l'on met en place, la prise en charge du panier du Maire que vous évoquiez M. MAVEYRAUD mais qui est à relativiser pour les associations parce que l'augmentation des fluides est supportée majoritairement par la ville. Si vous vous renseignez auprès d'elles, vous verrez qu'un travail fin est réalisé en fonction d'un certain nombre de critères : le nombre d'ambarésiens, le type de catégories, le niveau pour les structures sportives, la masse salariale obligatoire en fonction des réglementations applicables de section à section, les déplacements qui doivent être opérés, un certain nombre d'aspects qui nous permettent d'objectiver le montant de subvention. C'est ce travail dans la dentelle, poste par poste, une analyse fine qui est réalisée par les services, avec un échange réalisé avec les Présidents d'association pour ajuster au plus près la subvention que nous leur allouons. Donc soyez convaincus, si vous en doutez, de notre détermination à être aux côtés de nos associations pour qu'elles mènent leur mission de service public parce que je considère quand je parle de service public que les associations participent au même titre que les services publics en régie aux actions visant à combattre les inégalités sociales sur nos territoires et j'en profite pour les remercier pour l'action volontariste qu'elles mènent, les bénévoles sans qui le modèle sportif, culturel ne tiendrait pas en France et aujourd'hui je tiens aussi à saluer tout leur engagement. Et c'est aussi cela la spécificité du modèle français et les valeurs citoyennes et les valeurs sportives, c'est de permettre à ces bénévoles qui mènent leur action et leur engagement en toute tranquillité. Soyez assurés que l'on est au rendez-vous et qu'on le sera demain pour toutes les associations qui en auront besoin. Je ne veux pas prendre d'exemple mais avec certaines d'entre elles, on a retravaillé dans la dentelle leur modèle économique. Je voudrais rappeler et je préfère le dire, les personnes qui auraient un intérêt dans une quelconque association ne peuvent a priori pas prendre part aux débats et au vote sur l'attribution du concours aux associations. Je leur demanderai de me l'indiquer et de se déporter afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans le vote de cette délibération.

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2023 telles que listées dans le tableau ci-dessus.

(Ne prennent pas part au vote : M. DELAUNAY, M. RODRIGUEZ, Mme SABOURDY, M. BARRIERE, Mme GUERICOLAS, M. DE OLIVEIRA, M. GIROU, M. LOURTEAU, Mme VILLEGENTE)

ADOpte à la majorité (4 abstentions : M. POULAIN, M. MAVEYRAUD, Mme AUBOIN, M. MARTINEZ)

## **12- Budget Primitif 2023 - Budget des Activités Culturelles**

### **N° 18/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire ;

VU le projet de budget primitif 2023 des affaires culturelles, ci-annexé ;

VU l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le budget primitif des Activités Culturelles 2023

ADOpte à la majorité (2 contre : M. POULAIN, M. MAVEYRAUD et 5 abstentions : Mme VILLEGENTE, M. LACOSTE, M. MARTINEZ, M. PORET, M. LOURTEAU)

## **13- Autorisation de Programme n°7 - Réhabilitation de l'Église et des vieilles halles - opération 201801- modification**

### **N° 19/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2018 créant l'autorisation de Programme n° 7 liée à la réhabilitation de la vieille halle et gros travaux d'entretien de l'Église, modifié par les délibérations du 15 avril 2019 et du 23 juillet 2020 et du 20 décembre 2020 et du 7 mars 2022,

VU la réalisation des crédits,

VU l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE REAJUSTER le montant de l'Autorisation de Programme n° 7 et de réajuster les crédits de paiements 2023 de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT AJUSTE DE L'AP	MONTANTS REALISES SUR EXERCICES ANTERIEURS	CP 2023
<b>DEPENSES</b>		<b>2 064 322,95 €</b>	<b>732 322,95 €</b>	<b>1 332 000,00 €</b>
20	FRAIS D'ETUDES	85 490,34 €	85 490,34 €	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 978 832,61 €	646 832,61 €	1 332 000,00 €

DIT que les crédits de paiement 2023 sont inscrits au Budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

**Monsieur LOURTEAU** : Oui mesdames et messieurs, juste revenir sur une précision qui a été faite en commission urbanisme, donc la visite des halles et de l'église et je voudrais demander la précision c'est-à-dire que cette visite sera ouverte à l'entier des élus pas seulement les élus qui sont à la commission urbanisme

**Monsieur LAGOFUN** : Je pense que vous avez la réponse puisqu'on avait déjà dit que c'était les membres de la commission chargé du dossier qui seraient invités. Néanmoins, si plusieurs élus veulent venir, pourquoi pas.

**Monsieur le Maire** : Comme cela a été le cas pour la piscine, moi je souhaite que les personnes qui planchent sur les dossiers puissent participer aux visites. C'était le cas pour la piscine où c'était la commission de M. LAGOFUN qui avait organisé cette rencontre. Si la rencontre qui est appelée de vos vœux draine plusieurs commissions, on peut avoir une visite conjointe sur un temps déterminé. Cela touche à la délégation de Mme Bret et de M. LAGOFUN. Après on ne pourra pas faire toutes les visites de tous les équipements.

**Monsieur MAVEYRAUD** : Les visites des équipements communaux tels que la piscine sont parfois très instructives pour les élus, pour notre culture communale entre guillemets. Lorsque vous organisez des visites, vous pouvez les proposer à tous les élus.

**APRES AVOIR DELIBERE**

**ADOpte** à l'unanimité

**14- Autorisation de Programme n° 8 - Construction d'une salle de Gymnastique - opération 202001 - Modification**

**N° 20/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 créant l'autorisation de Programme n° 8 liée à la Construction d'une salle de gymnastique, modifié par les délibérations du 6 avril 2021 et du 20 décembre 2021 et du 7 mars 2022,

VU la réalisation des crédits,

VU l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le montant de l'Autorisation de Programme n° 8 et de réajuster les crédits de paiements 2023 à 2025 de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT AJUSTE DE L'AP	Réalisé 2021/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>DEPENSES</b>		<b>3 580 908,84 €</b>	<b>80 908,84 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 600 000,00 €</b>	<b>900 000,00 €</b>
20	FRAIS D'ETUDES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 495 870,80 €	0,00 €	995 870,80 €	1 600 000,00 €	900 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	85 038,04 €	80 908,84 €	4 129,20 €	0,00 €	0,00 €

DIT que les crédits de paiement 2023 seront inscrits au Budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

**Monsieur PORET** : Juste pour éclaircir pour les personnes qui nous écoutent, nous regardent mais ne voient pas les mêmes documents que nous. En quoi consiste cette modification du programme ?

**Madame LAFAYE** : On a plus de 500 000 € par rapport à l'autorisation de programme ajustée en avril 2022. Donc au départ, elle était à 3 080 000 millions d'€ et elle a été augmentée de 500 000 € correspondant à l'aménagement de la zone technique pour les services de la ville pour 300 000 € et 200 000 € correspondant à l'augmentation des coûts estimatifs de travaux

**Monsieur le Maire** : On sera vigilant sur l'ouverture des plis. On a reçu les offres hier ou avant-hier avec une première analyse. On en fera état lors d'une prochaine commission des finances.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte à la majorité (1 abstention : M. MAVEYRAUD)

**Monsieur le Maire** : Un jour, j'organiserai une réunion pour comprendre vos stratégies de vote. Vous demandez des équipements supplémentaires pour les associations sportives, vous vous abstenes sur une modification de programme de la salle de gym, vous demandez une baisse de la masse salariale mais vous demandez des recrutements supplémentaires.

## **15- Information sur les marchés et les avenants**

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire, Nordine GUENDEZ, a mis en œuvre les procédures de marchés publics et signé les marchés et les avenants, désignés ci-dessous, dans le cadre des délégations du Conseil Municipal décidées en Conseil Municipal du 22 juillet 2020.

**MARCHES**

<b>N°DE MARCHÉ</b>	<b>OBJET</b>	<b>Forme et Nature</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Adresse</b>	<b>MONTANT € TTC</b>	<b>Date notification</b>
2021-AEL003	Convention SIEG	Ordinaire	FRANCAS	44-50 boulevard George V 33000 bordeaux		01/01/2022
2022-AEL001	Restauration des vieilles halles et de l'église saint Pierre de la ville d'Ambarès-et-Lagrave LOT 01 : Gros Œuvre Pierre de Taille - VRD	Ordinaire	Compagnons de St Jacques	1 rue Sirazac za de tresses 33370 tresses	479 442,39 €	28/01/2022
2022-AEL002	Restauration des vieilles halles et de l'église saint Pierre de la ville d'Ambarès-et-Lagrave LOT 02 : Charpente couverture	Ordinaire	Dagand	285 impasse malpelas 82710 bressols	431 390,39 €	28/01/2022
2022-AEL003	Restauration des vieilles halles et de l'église saint Pierre de la ville d'Ambarès-et-Lagrave LOT 04 : Electricité	Ordinaire	Beaufils Patrick	2 rue de la tasta 33240 LUGON	42 103,04 €	31/01/2022
2022-AEL004	Restauration des vieilles halles et de l'église saint Pierre de la ville d'Ambarès-et-Lagrave LOT 05 : Plomberie CVC	Ordinaire	K2 Energie	6 rue du Porc 33110 LE BOUSCAT	94 872,56 €	28/01/2022
2022-AEL005	Restauration des vieilles halles et de l'église saint Pierre de la ville d'Ambarès-et-Lagrave LOT 06 : Plâtrerie Isolation Peinture	Ordinaire	Dufon	85 route de cadillac 33240 ROMAIN LA VIRVEE	99 035,38 €	28/01/2022
2022-AEL006	Restauration des vieilles halles et de l'église saint Pierre de la ville d'Ambarès-et-Lagrave LOT 03 : Menuiserie Serrurerie	Ordinaire	Patrimoine Authier	10 rue de l'europe 16730 FLEAC	195 133,42 €	23/02/2022
2022-AEL007	MS de maitrise d'œuvre pour : construction d'un pôle de gymnastique artistique féminine et masculine (GAF et GAM)	Marché subséquent	Groupement mandaté par POGGI architectures	Hangar G2 Quai Armand LALAnde 33300 bordeaux	194 400 € TTC	11/02/2022
2022-AEL008	Marché de maitrise d'œuvre pour la création d'un skate-park sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave	Ordinaire	SARL HALL04 ET CIE	12 rue Gabarrus 40130 CAPBRETON	41 991,60 €	16/05/2022
2022-AEL010	Restauration des vieilles halles et de l'église saint Pierre de la ville d'Ambarès-et-Lagrave Lot 6 : Plâtrerie	Ordinaire	PPG	61 avenue gustave eiffel 33560 EULALIE	83 544,80 €	13/10/2022
2022-AEL012	Convention de participation pour la mise en œuvre d'un couverture complémentaire de prévoyance aux profits des agents de la ville, du CCAS et du CSC	Ordinaire	TERRITORIA Mutuelle	54 rue de gabriel CS76016 79185 CHAURAY		21/10/2022
2022-AEL011	Travaux d'aménagement, de réfection et d'entretien en matière de voirie et	ACBC	CMR	37 avenue Maurice lévy	Maxi 300 000 € HT/an	28/10/2022

	de réseaux de la commune d'Ambarès-et-Lagrave			bp50191 33708 MERIGNAC		
2022-AEL009	Location et entretien de vêtements professionnels de restauration	ACBC	INITIAL	Route de martinat 33450 SAINT MULPICE ET CAMEYRAC	Maxi 20 000 € HT/ an	02/11/2022
2022-AEL013	Assurance « auto-mission collaborateurs et élus »	Contrat faible montant	FABRE COURTAGE ASSURANCE	88 AVENUE JF KENNEDY CS 40025 33693 MERIGNAC	1 568.80 TTC/an	03/11/2022

## AVENANTS

N°DE MARCHE	OBJET	Titulaires	N° et objet Avenant	MONTANT Avenant € HT	Date notification
2018-AEL016	Location et entretien des vêtements professionnels de restauration	INITIAL	AV1- Prolongation de 2 mois, augmentation forfait plafond, ajout de prix liés à la facturation de vêtements détériorés et non rendus	+ 7500 € HT + 17,88 %	04/08/2022
2019-AEL-003	Impression de divers documents	BLF Impression	AV1 - Augmentation 25% BPU (Imprevision)	Pas de modification du montant maximum	30/09/2022
2019-AEL009	Travaux neufs éclairage publics	CITELUM France	AV2 - Prolongation dernière période nouvelle échéance 15 mars 2023 + augmentation du montant maximum	+ 72 000 € HT + 20 % Nouveau montant marché :Période n°1 Maximum HT 120 000 € -Période n°2 Maximum HT 120 000 € -Période n°3 Maximum HT 192 000 €  Total : 432 000 € maximum HT	29/08/2022
2019-AEL-022	Entretien et maintenance de l'éclairage public	CITELUM SA	AV01 – transfert du marché citelum sa vers citelum france	0,00	29/11/2021
2019-E001B_Lot1	Groupement : Mobilier scolaire et petite enfance	LA SANOISE	AV1 - Prise en compte d'une augmentation exceptionnelle et imprévisible des tarifs	+ 9 % sur montant du BPU Pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché	11/07/2022
2020-AEL006	Assurance dommages aux biens	PILLIOT	Augmentation de la prime due à la sinistralité	+ 19 688,77 + 30 %	24/02/2022
2020-AEL009	Lot 4 : Assurance risques statutaires du personnel	CNP Assurance	AV1-Précision de répartition du règlement	0,00	24/01/2022
2020-AEL011	Assurance Multirisques lot n°1 (CCAS)	SMACL ASSURANCES (Mandataire)	AV1-Précision sur la valeur de l'indice FFB de l'année 0	0,00	14/03/2022
2020-AEL013	Assurance Risques Statutaires du personnel lot n°3 (CCAS)	CNP ASSURANCES	AV1-Répartition des frais de gestion entre CNP ASSURANCES et le CDG33	0,00	14/03/2022

2020-E130M_Lot 01	Groupement de commandes Mobilier de bureau	AMPLITUDE	AV1-Modification des BPU	+ 9 % sur montant du BPU Pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché	23/08/2022
2021-AEL002	Marché microsignalétique	SICOM SA	AV1- Prolongation de 6 mois	0,00	09/08/2022
2021-E0177M	Accord-cadre Mobilier d'atelier Lot n°1 Mobilier de stockage et d'atelier	ACTIWORK SAS	AV1- Régularisation du BPU afin d'y mentionner la valeur du coefficient K Prévu à l'article 4.1 du CCAP	0,00	08/03/2022
2022-E0027B	Acquisition de fournitures, outils, jeux pédagogiques et jouets éducatifs pour les crèches, les écoles et services des villes de Bordeaux, Mérignac, Carbon-Blanc, Floirac et Ambarès-et-Lagrave lot 1	LACOSTE	AV1 – rectification erreur matérielle catalogue	0,00	10/08/2022
2022-E0030B	Acquisition de fournitures, outils, jeux pédagogiques et jouets éducatifs pour les crèches, les écoles et services des villes de Bordeaux, Mérignac, Carbon-Blanc, Floirac et Ambarès-et-Lagrave lot 4	LACOSTE	AV1 – rectification erreur matérielle catalogue	0,00	10/08/2022
2022-AEL002	Restauration des vieilles halles et de l'église Saint Pierre de la Ville d'Ambarès-et-Lagrave Lot 2 Charpente-Couverture	DAGAND ATLANTIQUE SAS	AV1 - Travaux supplémentaires	+ 25 189,77 € HT + 7,01%	08/12/2022
2019-AEL009	Travaux neufs éclairage public	CITELUM FRANCE	Avt de transfert de CITELUM SA vers CITELUM France	0,00	22/08/2022

**16- Dénomination de 3 voies privées en impasse dans le cadre du PC21X108 délivré pour l'opération portée par Clairsienne et LP Promotion**

**N°21/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DE Monsieur LAGOFUN, Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29.

VU le permis de construire référencé PC21X108 délivré en date du 19 novembre 2021 venant créer trois voies privées en impasse avec un accès depuis la rue Léon Blum;

CONSIDERANT qu'il convient de dénommer ces voies nouvelles ;

VU les propositions émises lors de la Commission Urbanisme, Habitat, Transition énergétique, Mobilités du 27 février 2023

Il est proposé au conseil municipal de dénommer ces voies privées :

- Impasse des Aigrettes
- Impasse des Ajoncs
- Impasse de la Cistude

DIT que des panneaux de signalisation de nom de rues seront apposés en conséquence pour chacune des trois voies

**Monsieur POULAIN :** Je ne fais pas partie de cette commission qui décide des noms d'impasse ou de rue mais ça fait plusieurs fois en conseil municipal que je demande que ce soit des noms de rues ou d'impasses attribuées à des ambarésiens qui ont fait l'histoire de notre ville et si possible des femmes. Est-ce qu'un jour, ce sera possible ?

**Monsieur le Maire :** M. LAGOFUN va vous faire l'histoire de la délibération puisque normalement il vous a été adressé une proposition.

**Monsieur LAGOFUN :** Effectivement, lors de la dernière réunion, il a été proposé aux membres de la commission mais votre groupe étant divisé, je pense que vous n'y êtes plus représenté. Par rapport à ce sujet, à chaque fois, on dit aux membres de la commission, présentez-nous des propositions et ensuite lors de la commission suivante, on choisit. Cette fois-ci il n'y a eu qu'une seule proposition.

**Monsieur le Maire :** Alors pour être clair pour ceux qui ne participent pas aux commissions ou qui n'ont pas de représentant de leur groupe dans la commission, ce qui peut être fait, c'est d'envoyer d'ores et déjà à M. LAGOFUN des propositions qui seront soumises au vote de la commission.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité

**17- Convention de plantation et d'entretien sur la résidence Marguerite Duras avec Gironde Habitat dans le cadre du projet de végétalisation de la cour d'école François Auboin - Autorisation de signature**

**N° 22/23**

Dans le cadre du projet de végétalisation de la cour d'école François Aubouin, des compléments de plantations sont prévus sur la parcelle attenante à l'école AR220 appartenant à Gironde Habitat. Afin de mener à bien la fin du projet global, une convention de plantation et d'entretien est nécessaire.

La commune prend en charge la réalisation des plantations et l'entretien pendant 2 ans (par l'entreprise qui réalise les travaux de plantation). Au-delà de ce délai, Gironde Habitat prendra l'entretien à sa charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de Monsieur Gérard LAGOFUN, Adjoint au Maire

VU l'avis de la commission habitat, transition énergétique, mobilités du 27 février 2023

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la présente convention de plantation et d'entretien avec Gironde Habitat, pour la résidence Marguerite Duras et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

**Monsieur LACOSTE :** Je voulais juste savoir le coût que cela va engendrer.

**Monsieur le Maire :** Cela a été intégré dans une autre délibération mais de mémoire le coût est de 40 000 € pour le projet global. Qui rencontre un vif succès malgré ce qui a été dit lors du dernier conseil municipal. Restait la venelle pour laquelle on vous propose de contractualiser avec Gironde Habitat pour finaliser ce travail de végétalisation. J'en profite pour dire que dans le budget 2023,



vous avez voté ou pas voté la continuation de ce programme de végétalisation. Ce sera l'école Aimé Césaire. Seront associés les enfants, leurs familles et l'équipe enseignante. D'ailleurs, il y a eu cette semaine un programme de plantations à l'agora devant la bibliothèque pour lequel 2 écoles ont participé (école Aimé Césaire et école du Bourg).

**Monsieur LOURTEAU** : A qui a été confiée la prestation de plantation ?

**Monsieur le Maire** : A Technivert.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité

### **18- Convention avec la ville de Bassens relative à la mutualisation d'un poste de manager commerce - Autorisation de signature**

#### **N° 23/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. DE OLIVEIRA, conseiller municipal délégué,

VU le projet de convention ;

VU la délibération de la ville de Bassens en date du 7 février 2023 ;

Les villes de Bassens et d'Ambarès-et-Lagrave ont souhaité s'associer en réponse à la crise sanitaire pour s'inscrire dans le cadre du dispositif France Relance proposé par l'Etat en vue de créer un poste de manager commerce pour soutenir le secteur économique local.

Le dispositif France Relance initié avec le soutien de la CAISSE DES DEPOTS et la BANQUE DES TERRITOIRES en 2022 est désormais clôturé.

Néanmoins, il est proposé au conseil municipal de poursuivre le partenariat avec la ville de Bassens et de renouveler à cet effet la convention de cofinancement du poste de manager commerce sur l'année 2023.

La quotité du poste correspondant à un temps complet (30% pour Bassens et 70% pour Ambarès et Lagrave) et ses missions restent inchangées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention relative au cofinancement du poste de manager commerce et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Monsieur POULAIN** : Ma question est simple. Si c'est la personne qui était 28<sup>ème</sup> sur votre liste qui est renouvelée, je voterai contre pour raison morale car j'estime, c'est mon droit, qu'on ne peut pas prendre une personne qui était sur une liste électorale à un poste comme celui-ci à la ville d'Ambarès même si c'est partagé avec une autre Commune. Je pense qu'il y avait d'autres personnes qui étaient compétentes aussi et qui pouvaient être choisies. Je pense que les politiques aujourd'hui doivent être exemplaires surtout dans les temps que nous traversons actuellement qui sont des temps de méfiance et de désapprobation de la vie politique dans notre pays. Donc je voterai contre pour cette raison-là.

**Monsieur PORET** : Effectivement, c'est une reconduction. Ma question est beaucoup plus simple. A-t-on déjà un premier retour sur le travail de cette personne ? Sur quelles pistes elle travaille exactement etc ?

**Monsieur le Maire** : Je préfère avoir effectivement ces éléments d'appréciation et de question sur les fondements plutôt que de jouer sur les peurs. Je pense que le bon représentant d'Anticor qui est

autour de la table aurait pu s'auto-saisir s'il y avait une irrégularité dans ce dispositif. Moi je vous invite à aller voir tous les commerçants avec lesquels Mme Carreras travaille pour montrer la pertinence de l'action volontariste qui a été menée pour être au plus près de nos commerçants. M. De Oliveira va vous donner quelques éléments tendanciels du bilan mené sur l'opération. Un certain nombre d'actions ont été portées et, en peu de temps, montrent toute la pertinence de cet emploi. On peut quand même dire encore une fois que la position de l'Etat sur le fait de financer ces postes sur 2 ans et avec, au bout d'une année, un abandon des budgets alloués à ce dispositif à travers France Relance, est un véritable scandale. Force est de constater que, au moins, avec la commune de Bassens, on s'est mis autour de la table pour voir comment on pouvait continuer le portage de ce poste au vu de l'activité importante qui a été réalisée et de la dynamique qui a été enclenchée par la mise en place de ce poste. M. DE OLIVEIRA va vous faire un inventaire synthétique des actions portées et l'on pourra mettre en annexe du procès-verbal le compte rendu d'activités annuel.

**Monsieur DE OLIVEIRA :** Oui effectivement, Tatiana a fait un travail considérable et on peut le louer. Il y a à peu près 11 pages de rapport donc elle n'a pas lésiné sur son travail. Je vais citer quelques actions qui sont, à mon avis, pertinentes et qui ont vraiment eu un écho auprès de nos commerçants. Je pourrais citer tout d'abord la formation numérique aux outils GAFAM (google, LinkedIn, Facebook,...). Elle a travaillé à former plus de 23 commerçants sur ces outils pour qu'ils puissent utiliser linkedin, facebook etc... dans leur communication ce qui n'est pas une mince affaire, ce n'est pas évident d'amener des commerçants, qui n'ont pas forcément l'habitude de ces nouveaux outils technologiques, à les utiliser. C'est mission remplie et là, je trouve que c'est vraiment quelque chose qui est concret, pratique et qui est efficace et qui aide nos commerçants au jour le jour. On peut citer le calendrier de l'Avent qui a été vraiment un succès, un succès pour les commerçants qui ont participé, un succès pour les gens qui ont gagné les lots offerts par les commerçants. Ça été un succès également pour les ambarésiens, pour Ambarès qui a communiqué sur la radio France Bleu avec des spots qui ont parlé des événements autour de Noël et qui ont parlé du calendrier de l'Avent. Ça été un succès parce qu'il y a eu une émission de radio qui a été réalisée par France Bleu sur le thème du calendrier de l'Avent ou un animateur est venu interroger les commerçants, les mettre à l'honneur. On sait qu'il y a des gens qui sont venus de l'extérieur pour visiter les commerçants sur la base de cet événement-là donc le calendrier de l'Avent, c'est encore quelque chose qui paie pas de mine mais qui est terriblement efficace. On peut encore citer les rencontres emploi auxquelles elle a participé à l'organisation où l'on a réuni de nombreuses entreprises qui étaient en mal pour trouver des salariés et qui avaient besoin de recruter et on a mis en relation des personnes qui cherchaient des emplois. Cela a été un succès car il y a eu plus de 140 passages et beaucoup d'embauches et des entreprises satisfaites des embauches et des personnes qui ont trouvé un emploi. Donc on travaille, on crée, on fait avancer les choses et je pense que l'on va poursuivre dans cette voie parce que, c'est à mon sens, très important de soutenir nos commerçants à l'heure actuelle et on va poursuivre dans cette voie avec des nouveaux projets. Par exemple, on essaie de les tenir informés avec des petits déjeuners thématiques où on a travaillé sur des questions d'handicap, à l'embauche de personnes handicapées. On a un prochain thème qui sera la question des apprentis pour aider nos commerçants sur cette question là. On a beaucoup de choses sur le feu pour un budget très modique. Donc ça plaira certainement à l'opposition. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** On ne fait pas des actions pour plaire à l'opposition mais surtout pour les ambarésiens et nos commerçants. Parce qu'autrement nous n'aurions pas un plébiscite mais je retiens l'idée proposée par l'opposition, par M. LOURTEAU au dernier conseil, qui avait salué la pertinence de ce poste et qui avait vu tout l'intérêt pour développer et faciliter le commerce de proximité puisque vous appeliez de vos vœux d'autres postes dans la même dynamique mais autour du tourisme. On annexera le compte rendu d'activités qui est colossal dans tous les domaines et je voudrais aussi saluer l'aide qui a été octroyé aux commerçants pour bénéficier des plans d'aide dans le cadre des politiques métropolitaines mais aussi du plan qui a été mis en place pour nos boulangers pour qu'on puisse les accompagner et diminuer l'impact de l'envolée des fluides, pour qu'on puisse décortiquer tous les programmes d'aides qui peuvent leur être alloués. On voit aujourd'hui que ce travail est à la

fois colossal et nécessaire pour que ce dynamisme que vous appelez de vos vœux continue à opérer sur notre territoire.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTÉ à la majorité (5 abstentions : M. PORET, M. LOURTEAU, Mme VILLEGENTE, M. LACOSTE, M. MAVEYRAUD et 1 contre : M. POULAIN)

### 19- Convention avec le PLIE des Hauts de Garonne - Participation financière 2023 - Autorisation de signature

#### N°24/23

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. DE OLIVEIRA, conseiller municipal délégué,

VU la délibération N O 19/21 du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 autorisant la signature de la convention cadre avec le PLIE des Hauts-de-Garonne 2021-2023,

VU la Convention Cadre du 4 janvier 2021 entre la Mairie d'Ambarès et l'Association du PLIE des Hauts de Garonne pour la période 2021 -2023,

VU la notification du 30 janvier 2023 du PLIE des Hauts de Garonne concernant l'appel à cotisation 2023

CONSIDERANT que dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion, des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et pour l'emploi ont été créés, afin de mettre en cohérence les interventions publiques au plan local pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté,

CONSIDERANT les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par le Programme Opérationnel du Fonds Social Européen rappelés par la lettre de mission au référent PLIE,

CONSIDERANT que la contrepartie de l'opération engage, par convention, la ville à verser une participation à A3GPLIE de 1,17€ par habitant, soit 19 601.01 € pour 16 753 habitants (sur la base INSEE au 1er janvier 2023),

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser 19 601.01 € à AG3PLIE, au titre de la participation financière 2023 de la collectivité.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2023 de la Commune.

**Monsieur POULAIN :** Je voulais juste dire que le PLIE fait un travail formidable sur Ambarès malgré les circonstances conjoncturelles au niveau national et l'appauvrissement et les difficultés de certains profils donc je tenais juste à le souligner.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTÉ à l'unanimité

### 20- Participation financière de la ville à la Mission Locale - Année 2023

#### N°25/23

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. DE OLIVEIRA, conseiller municipal délégué,

CONSIDERANT que la Mission Locale a pour but d'aider les jeunes à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent et de les accompagner dans leurs recherches d'emploi ;

CONSIDERANT que les prestations d'accueil, d'information, d'orientation des jeunes de 16 à 25 ans s'adressent à tous les habitants du bassin d'emploi des Hauts de Garonne et donc à chaque famille de notre commune, et que ces prestations sont gratuites pour les jeunes,

Il est proposé au conseil municipal de reconduire la participation de la Ville à la Mission Locale pour l'année 2023 et de participer à son financement à hauteur de 1,30 €/habitant, soit 21 778.90 € pour 16 753 habitants,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2023 de la Commune.

**Monsieur le Maire** : On peut profiter de l'occasion pour saluer le travail remarquable de la Mission Locale. On a eu l'occasion cet après-midi en séance du CLSPD de voir tout le travail qu'ils embrassent que ce soit sur l'insertion professionnelle mais aussi sur toutes les questions qui taraudent les jeunes : le logement, la mobilité ... C'est une action très importante sur notre territoire et qui mérite d'être soulignée à travers cette délibération.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité

## 21- Convention de partenariat avec la ville d'Arcos de Valdevez - Autorisation de signature

### N° 26/23

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DE M. RODRIGUEZ, conseiller municipal délégué ;

Un projet de convention a été établi entre les villes d'Arcos de Valdevez (Portugal) et Ambarès-et-Lagrave ayant pour but de créer un cadre favorable au développement d'actions de coopération mutuelle.

Les 2 collectivités s'engagent à :

- Favoriser, soutenir et développer les relations entre les organismes relevant de leur territorialité,
- Impliquer leurs populations respectives en favorisant les échanges entre habitants pour développer une meilleure compréhension mutuelle,
- Développer des échanges d'expériences, de connaissance et de savoir-faire,
- Maintenir des liens réguliers entre les 2 Communes,
- Monter des projets éducatifs, culturels, sportifs, économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de ce partenariat,
- Conjuguer leurs forces pour une unité européenne.

Il est proposé d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

**Monsieur PORET** : Je reviens sur le jumelage. J'ai eu l'occasion de découvrir sur le facebook de l'association ambarésienne de jumelage qu'il y avait eu un repas samedi dernier, repas auquel tous les ambarésiens étaient visiblement invités mais malheureusement, il est passé un peu à la trappe car on l'a vu paraître que sur leur page facebook et pas sur le facebook de la ville. C'est dommage car beaucoup d'ambarésiens auraient pu partager ce moment que je trouve très très intéressant. Pour

ce qui est de la ville d'Arcos de Valdevez, est-ce que vous pouvez nous expliquer le choix de cette ville et comment on fait pour démarcher une ville portugaise ?

**Monsieur MARTINEZ :** Pourquoi une ville du Portugal, pourquoi le Portugal ? Il y a une communauté portugaise significative sur Ambarès peut-être ? Si oui et bien je découvre.

**Monsieur POULAIN :** M. le Maire, ma question est simple. Est-ce que ce sont les prémices d'un jumelage avec cette ville là au même titre que l'Angleterre et l'Allemagne ? Et si oui, quand ?

**Monsieur le Maire :** Sur l'invitation du comité de jumelage, elle était à l'attention des membres de l'association et je crois que l'on ne vous a pas trop vu au sein de cette association mais vous aurez l'occasion d'y venir et d'y participer. Sur le choix de la ville, j'ai été sollicité par le Maire d'Arcos qui est une ville de strate semblable à la nôtre (entre 20 et 25 000 habitants), que je connaissais à travers des échanges et qui a souhaité que l'on puisse engager des partenariats notamment sur la vocation économique. Vous appeliez de vos vœux de trouver des formes d'agilité pour développer des échanges économiques et pendulaires. On a une grosse communauté portugaise sur la rive droite et une petite communauté de cette région du Portugal sur la commune d'Ambarès et Lagrave avec l'idée effectivement, de ne pas avoir un mariage à vie mais de pouvoir faire des changes précis. Je crois qu'il y a des attentes particulières puisque c'est une commune qui a eu un essor exponentiel en termes de développement économique sur ces 15 dernières années avec des centres de formation, des unités de recherche et développement sur des champs spécifiques notamment la formation, le bâtiment mais aussi l'industrie aéronautique ou pharmaceutique. Ils souhaitent aussi être mis en relation avec un fleuron sur notre commune, la société SANOFI pour bénéficier de transfert de technologies dans ces domaines. Un travail va être initié sur l'aspect culturel aussi à travers ces échanges. En fait, les échanges seront la traduction de la volonté et des engagements que nous prendrons sans que l'on formalise sur un jumelage traditionnel puisque c'est aussi un travail qui a été souhaité par le CAJ, peut-être sur des formules plus souples en relation avec un thème particulier. Les premiers échanges seront à vocation culturelle et en matière de développement économique notamment dans le domaine de la recherche et du développement pharmaceutique.

**Monsieur RODRIGUEZ :** Juste une précision pour M. PORET. La publicité a été faite par le CAJ puisque le CAJ est une association. C'est normal que la Mairie n'ait pas relayée puisqu'on ne peut pas relayer toutes les manifestations de toutes les associations.

**Monsieur le Maire :** Vous aurez l'occasion si vous adhérez à cette association de constater que le CAJ est une association dynamique. J'ai moi-même mangé dernièrement avec une délégation de la ville de Kelheim, j'ai eu également une visio à 2 reprises. Je les ai mis en relation avec Bordeaux Métropole sur un projet de transport par câble sur lequel ils travaillent là-bas afin de voir les modalités opératoires. Ce sont des actions qui se déroulent tout au long de l'année. Vous aurez tout le loisir, si vous faites partie de la commission ad hoc, de vous en rendre compte.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité

### Questions orales :

#### Groupe Un nouvel avenir pour Ambares-et-Lagrave

##### Question de Monsieur MAVEYRAUD :

Monsieur le maire,

L'année dernière, le rapport sur la gestion de l'eau dans notre commune avait exposé des alertes sur notre réseau d'eau potable. Il y a peu certains secteurs de notre commune ont

connu une réduction drastique de la pression d'eau à la limite de la pression minimale autorisée voire en dessous sans aucune information préalable et au final sans aucune information du tout.

Les quartiers exposés par ces problématiques de pression sont aussi des quartiers ou des projets de constructions importants sont prévus ou en cours.

Si aucune amélioration de cette pression d'eau n'est envisageable, pouvez-vous néanmoins garantir aux habitants de ces quartiers que la pression d'eau ne diminuera pas encore avec ces nouvelles urbanisations ?

Merci de votre réponse

### **Réponse de M. le Maire :**

Il convient d'expliciter de façon claire et précise ce sujet de la réduction de pression sur le réseau d'eau potable.

En préambule, précisons que le SIAO de Carbon-Blanc a compétence pour la distribution d'eau potable pour le compte de 10 Communes de la Rive Droite et notamment sur le territoire d'Ambarès et Lagrave.

Pour ce qui relève de la modulation de pression opérée dernièrement par le SIAO de Carbon-Blanc, sur 2/3 du réseau d'Ambarès et Lagrave (partie nord de la Commune), celle-ci a pour objectifs :

- de préserver les équipements publics (canalisations et branchements),
- de diminuer les débits de fuite sur l'ensemble du réseau (préservation de la ressource en eau)
- et in fine de réduire la facture d'eau des administrés.

La pression avant modulation était d'environ 6 Bars (la pression minimum fixée par la loi est de 1 bar). Après réalisation des travaux, la pression est de 2,5 à 3,5 bars (notamment supérieure au 1 bar réglementaire).

Néanmoins, force est de constater qu'il y a eu un défaut de communication auprès des ambarésiens mais également vis-à-vis de la Ville lors de la mise en œuvre de ces travaux. Ayant pris connaissance de cette intervention par des retours d'administrés qui rencontraient des problèmes de pression sur leurs installations, je m'en suis personnellement offusqué auprès du Président du SIAO qui a convenu que l'information était absente ce qui a généré de l'inquiétude et de l'incompréhension de la part de certains ambarésiens.

Nous avons d'ailleurs communiqué sur le sujet via nos supports numériques (site internet et page facebook de la ville) dès que nous avons été alertés et après prise d'information auprès du SIAO. Nous avons également demandé au SIAO de recontacter toutes les personnes s'étant manifestées auprès de la Commune, le cas échéant en se rendant à leur domicile pour vérifier le niveau de pression et les problématiques rencontrées. Ces démarches ont été effectuées par le SIAO et leur délégué SUEZ.

Nous avons au surplus, eu 2 points d'étape avec le SIAO et SUEZ afin de nous assurer que le suivi des problématiques signalées par certains administrés était réalisé.

Pour vous donner quelques données chiffrées, alors que 4 100 foyers sont concernés par la modulation de pression, 79 abonnés ont été contactés par le SIAO suite à réclamation ou demande d'information. Un agent SUEZ s'est déplacé chez les abonnés le sollicitant, le débit et la pression pris au niveau du compteur ont été contrôlés.

Certains problèmes rencontrés viennent des pertes de charge causées par des sections de tuyau trop petites ou d'équipements installés sur le réseau privé (réducteurs de pression, canalisations encrassées,...).

A ce jour, il reste quelques situations individuelles où le problème de pression persiste. Le SIAO et SUEZ restent attentifs à accompagner ces administrés conformément à ma demande.

En tout état de cause, il n'y aura pas de nouvelle réduction de pression sur le réseau.

Pour ce qui concerne les infrastructures et réseaux d'eau potable de la Commune, le SIAO de Carbon-Blanc indique qu'il n'y a pas d'alerte particulière à relever pour le réseau d'eau potable d'Ambarès et Lagrave. Le SIAO fait en sorte de renouveler les réseaux dans une optique de gestion patrimoniale selon une programmation pluriannuelle.

Le SIAO nous précise, en outre, que les réseaux de la Commune sont suffisamment dimensionnés pour accueillir de nouveaux habitants et assurer une distribution de l'eau à la pression actuelle. Précisons enfin que le SIAO est consulté pour avis dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire.

### **Groupe Redynamiser Ambarès**

#### **Question de Monsieur LOURTEAU :**

Monsieur le maire,

Depuis des mois, nos inquiétudes et questionnements sur le domaine distribution eau potable et traitement des eaux usées font valoir à ce jour de mars 2023 pour certains usagers, le manque de facturation 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

Après recherches et demande d'explication via Suez, l'information tombe et Bx Métropole se voit donné comme fautif pour ce manque de facturation de juillet 2022 à décembre 2022, le logiciel de facturation exécuté par Bx Métropole.

L'explication donnée est que vous, la ville avez fait le choix de retenir Bx Métropole comme acteur sur nos factures d'eau de la ville.

Comment expliquer les dires de l' élu en charge énergie et fluides gardant actif la régie SIAO sur la ville et les explications du gestionnaire/distributeur vous incriminant dans des dates non définies et reliées à ces manques de facturations empêchant le titulaire du contrat de payer ses factures.

Dans l'attente de comprendre ces anomalies qui sont restées sans retour de nos demandes du 03 Mars 2023, a savoir nous mettre par écrit les promesses que Ambares restait Régie canton de Carbon-Blanc et non eau Bx Métropole.

Merci pour le retour donné. »

**Réponse de M. LAGOFUN :**

Au-delà des éléments de réponse formulées par M. le Maire juste avant qui ont dû pleinement vous éclairer sur le sujet, je peux vous rassurer en vous indiquant que la Commune est toujours membre du SIAO de Carbon-Blanc, compétent pour la fourniture d'eau potable. Il n'est d'ailleurs aucunement envisagé, à ce jour, de revenir sur cette adhésion contrairement à ce que vous évoquez et ce, eu égard aux conditions favorables proposées dans le contrat en cours entre le SIAO et son délégataire SUEZ notamment en matière :

- de prix de l'eau facturé aux usagers
- de niveau de renouvellement des infrastructures et réseaux
- de mesures visant à la préservation de la ressource

**Question de Monsieur PORET :**

Monsieur le Maire,

Au travers des projets participatifs, les ambarésiens nous ont prouvé leurs attentes en termes de petits équipements, comme des bancs, des poubelles ou des cendriers. Il est vrai qu'à certains endroits, ils font cruellement défaut. Il est même incongru que nos administrés soient obligés de monter un tel dossier, pour vous apporter cette idée.

Mais avant d'en installer de nouveau, vous serait-il possible d'assurer la bonne maintenance de ceux existant, comme l'atelier sportif du parc Kelheim, cassé depuis plusieurs mois, l'affichage du plan de la ville, face à Villaverde, devenu illisible en raison d'une vitre totalement opaque, le bon entretien des panneaux de rues, qui sans les changer pourraient être simplement « nettoyés », et tant d'autres sur la commune ?

Merci.

**Réponse de M. CASAURANG :**

La mise en œuvre par la Ville des budgets participatifs s'inscrit dans une démarche visant à associer les habitants à la priorisation et la réalisation d'un certain nombre de projets sur le territoire communal. Pour rappel, 80 000 € par an sont inscrits au budget de la Commune pour réaliser 10 projets dans ce cadre.

Le succès est d'ailleurs au rendez-vous car comme vous le savez, pas moins de 59 propositions de projets ont été formulées. Il ne s'agit pas de pallier un manque d'idées comme vous semblez l'évoquer mais simplement d'impliquer les habitants dans la vie et la démocratie locales.

Après examen par la commission extra-municipale composée d'élus de la majorité et de l'opposition, de techniciens de la Ville, de représentants des associations et des habitants, 22 projets ont été retenus et sont, pour quelques jours encore, soumis à la votation des



ambarésiens. Le nombre de participants à la votation est d'ailleurs d'ores et déjà significatif puisqu'il approche les 500 votants.

En termes de maintenance, l'appareil de fitness « marcheur double », dégradé à plusieurs reprises, a été démonté. (*intervention réalisée le 13/3*)

Comme déjà précisé, il sera par la suite examiné la possibilité d'installer un nouvel appareil plus robuste le cas échéant.

Pour le panneau d'affichage face à Villa Verde, nous avons demandé à CLEAR-CHANNEL, à tout le moins, de nettoyer voire de remplacer la vitre pour une meilleure lisibilité des informations.

Ces interventions seront donc prochainement réalisées.

### **Groupe Avancer ensemble pour Ambares-et-Lagrange**

#### **Question de Monsieur POULAIN :**

Monsieur le Maire,

Lors de la dernière réunion présentant l'avancée du projet ZAC et d'implantation de 160 logements, vous avez indiqué que des parkings de notre ville deviendraient payants.

Pouvez-vous nous préciser lesquels ? Les dates de mise en paiement ? Et les tarifications prévues ?

Je vous remercie.

#### **Réponse de M. LAGOFUN :**

Il n'est nullement envisagé de rendre payants les espaces de stationnement existants de la Commune. Ainsi, les 300 places de stationnement public à proximité du centre-ville resteront gratuites.

Dans le cadre du projet de ZAC A, est prévue la construction de 2 parkings en silo (à étages) dont les places seront dédiées, à titre principal, aux futurs habitants du quartier. Qu'ils soient propriétaires ou locataires, ces derniers devront soit acquérir soit louer ces places de stationnement. Ainsi, il s'agit de parcs de stationnement privés.

Il sera possible de mutualiser ces places de stationnement privées via des solutions numériques de partage afin de rendre les commerces de centre-ville plus accessibles. Ces solutions seront envisagées dans le cadre de la concertation réalisée pour la ZAC.

En termes de calendrier, au regard de l'avancée du projet, il est trop tôt à ce jour pour annoncer des dates de mise en œuvre.

Le moment venu, nous expliciterons le dispositif aux ambarésiens.